

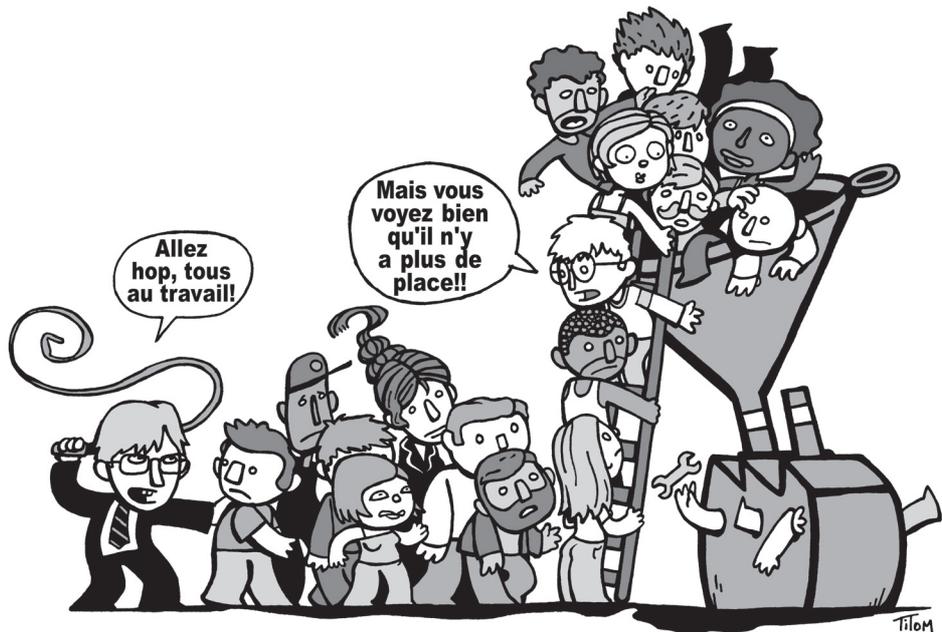
action POUR QUE VIVE BRUXELLES

Edito

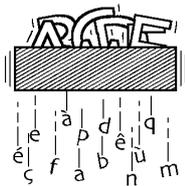
Vive le collectif !

Une fois de plus, le mouvement collectif fait ses preuves. La participation importante (une bonne centaine de personnes) à notre débat du 17 février, « *Juillet 2004 : ouverture de la chasse aux chômeurs* », et la constitution depuis de la **plate-forme contre la chasse aux chômeurs**¹, en est une nouvelle illustration. Le travail de la plate-forme est intense et trouve de nombreux échos dans les syndicats, les associations, ainsi que dans le monde politique et le monde socio-culturel.

Le 29 septembre 2001, notre Collectif avait déjà boosté la constitution de la plate-forme de résistance au projet de loi sur le droit à l'intégration sociale, en organisant une table ronde : « *Vers plus d'intégration sociale ?* ». Les Observatoires Indépendants des CPAS, dans le Centre et à Bruxelles, notamment, poursuivent encore la dynamique à laquelle nous avons contribué.



La vie du Collectif a repris sur les chapeaux de roue ces mois-ci. Le travail de relance et de rajeunissement auquel nous nous étions attelés depuis deux ans porte enfin ses fruits. Grâce à la rencontre avec *Bouillon de Cultures* et à un remaniement en profondeur de nos structures, nous avons enfin pu réussir à travailler d'une façon efficace avec une association sœur. Nous avons engagé



Sommaire

Collectif	page 4
Le Conseil Consultatif des Usagers Sociaux au CPAS d'Anderlecht (Brigitte Gervais)	4
La chasse aux chômeurs est-elle ouverte ? (Yves Martens)	7
Plate-forme contre le projet de chasse aux chômeurs	page 10
Argumentaire	10
Texte à signer	11
Poursuite de l'action	13
La voix de l'utilisateur	page 14
Les chômeurs à faciliter (à faciliter) (D.D. Zintégré)	14
Dossier : le chômage en Europe	page 15
Chômage et précarité, l'Europe vue d'en bas	15
Le chômage en Europe (Yves Martens)	16
Echos	page 22
<i>CRIOC</i> : Départ pour les entreprises publiques : les citoyens ont la parole	22
<i>Flora</i> : Plate-forme créances alimentaires	23
<i>Réseau Action contre la spéculation financière</i> : des pin's pour la taxe Tobin	24
Dossier Agriculture (suite)	page 25
Gens de la terre : témoignages d'agriculteurs et d'agricultrices en Wallonie	25
Nous n'avons que des transgènes à perdre et tout à gagner (Gabrielle Vogt)	28
<i>Coordination Paysanne Européenne</i> : Pour une PAC légitime, durable et solidaire	31
Vient de paraître	page 34

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ? Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois. Pour nous envoyer vos réflexions ou pour nous rejoindre, téléphonez à notre secrétariat au 02-218.09.90, ou envoyez un mail à <ghislaine.desmet@skynet.be>.

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... signalez-vous à notre secrétariat !

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Anne Kervyn, André Sandra, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke, Gabrielle Vogt

Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Bernard De Commer, Brigitte Poulet, Henri Solé, Serge Van Israël

Dessins : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito *(suite)*

un nouvel animateur, Yves Martens, que beaucoup d'entre vous connaissent déjà, et **nous avons déménagé** à Schaerbeek, dans les locaux loués à l'association *Bouillon de Cultures*². Ceci afin de pouvoir mieux encadrer notre travail et de diminuer les frais fixes de bureau qui risquaient à terme de nous étouffer.

Notre assemblée générale statutaire du 16 mars dernier a décidé de nombreux changements pour rendre plus efficace notre action contre l'exclusion. Dorénavant, nous tiendrons tous les deux mois un **conseil d'animation** qui permettra à toutes les associations et personnes intéressées de faire connaître leur travail, leurs avis et de demander l'appui du Collectif et de ses membres. Le premier de ces conseils se tiendra **le jeudi 4 mai à 20h** au 41 rue Philomène, vous y êtes tou(te)s bienvenu(e)s.

L'assemblée générale a désigné 9 administrateurs. Outre les administrateurs élus sortants, Claude Adriaenssens, Felipe Van Keirsbilck et Henri Solé, l'assemblée a confirmé les mandats des administrateurs précédemment cooptés : Séverine Bailleux (FGTB), Luca Ciccica (CSC), Didier Cardolle et Jean-Marie Leconte, et élu Arnaud Lismond et Serge Van Israël.

Merci à tous ceux d'entre vous qui apprécient et soutiennent notre action, qui s'abonnent à notre journal, qui adhèrent à la plate-forme contre la chasse aux chômeurs, qui nous apportent le soutien de leur association pour que notre lutte contre l'exclusion devienne de plus en plus efficace.

Toutes les formes de soutien, y compris vos cotisations, abonnements ou dons, nous aident à poursuivre notre travail. Venez nous aider à changer le monde.

Henri Solé, président,
Ghislaine De Smet, rédac'chef.

*(1) Voir dans
ce journal,
pages 10 à 13.*

*(2) Notre
nouvelle
adresse est rue
Philomène, 43
à 1030
Bruxelles. (tél.-
fax 02-
218.09.90).*

Le Conseil Consultatif des Usagers Sociaux au C.P.A.S. d'Anderlecht (CCUS)

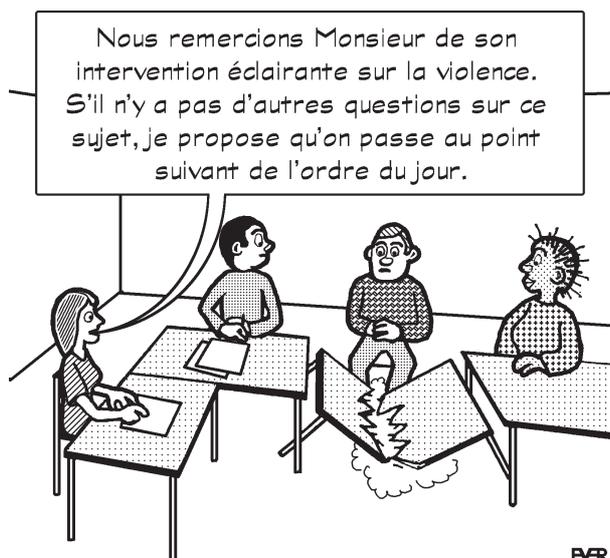
1. Une situation difficile

Brigitte Gervais,
déléguée du
Collectif
Solidarité
contre
l'exclusion au
CCUS ;
Heembeend 11,
2800
Mechelen.

La situation au CPAS d'Anderlecht est extrêmement difficile... Début mars 2004, la presse relatait de nouveaux incidents ayant motivé la fermeture du service social et entraînant par là même une situation catastrophique pour certains usagers...

Les problèmes qui se posent dans pratiquement tous les CPAS de la région bruxelloise (multiplication et diversification des tâches dévolues au CPAS, augmentation du nombre des ayant droit et complexité croissante de leur problématique, inadéquation des locaux, lourdeur du fonctionnement administratif et de l'organisation du travail elle aussi peu adaptée etc...) sont ressentis ici avec acuité, tant par les travailleurs sociaux que par les usagers.

L'histoire économique et sociale mais aussi politique de la commune explique en grande partie cet état de fait désastreux. Des mesures ont été prises et le nombre des assistants sociaux est par exemple passé de 13 en 1995 à 48 actuellement.



Mais les locaux vétustes et exigus, les difficultés du travail qui y sont liées et l'augmentation rapide des demandes d'aide (16.000 décisions en 2002, 20.500 en 2003) freinent les améliorations que l'on était en droit d'attendre de ces mesures (sans parler du turn-over des assis-

tants sociaux découragés...).

C'est dans ce contexte extrêmement difficile que le Conseil de l'aide sociale a pris l'initiative de créer un lieu de dialogue et de concertation entre les différents acteurs, à savoir les usagers sociaux, les conseillers, les assistants sociaux, des membres des services administratifs et des représentants du monde associatif d'Anderlecht. L'Observatoire local de la pauvreté d'Anderlecht ainsi que le Collectif ont été associés à cette démarche depuis sa création.

2. Constitution du Conseil consultatif des usagers

Le CCUS est donc l'expression de la volonté du Conseil du CPAS d'entrer dans un processus constructif en y associant les bénéficiaires de l'aide sociale. Outre l'aspect pluraliste du projet qui crée une possibilité de dynamique intéressante au sein même du Conseil de l'aide sociale, c'est également l'une des rares initiatives de la part de mandataires politiques qui reconnaît implicitement la capacité des usagers d'être des partenaires à part entière et la valeur de leur « expertise » pour l'élaboration de solutions. Un autre aspect intéressant de la démarche est d'établir une bonne communication entre les différentes parties concernées et de parvenir à une bonne connaissance réciproque.

Après une phase de réflexion pour préciser les objectifs que je viens de décrire et élaborer la façon de procéder, la démarche a pu se concrétiser dans le courant de l'année 2003.

Tout d'abord un courrier a été envoyé à tous les usagers sociaux du CPAS d'Anderlecht pour les avertir et les inviter à poser leur candidature en tant que représentant des usagers. Ensuite, une réunion a été organisée où les personnes intéressées ont pu obtenir toute précision utile et où celles et ceux qui avaient des difficultés avec l'écrit et/ou la langue française ont reçu de l'aide pour poser leur candidature et formuler leurs motivations.

A ce stade il était impératif, tant pour éviter les frustrations éventuelles de la part des usagers que pour garantir le bon fonctionnement du

CCUS, de bien préciser le rôle consultatif du conseil, la non prise en compte de problématiques individuelles et le rôle des représentants. Les éventuels malentendus levés, il restait 130 candidats dûment motivés, ce qui est remarquable !

Après une première sélection des candidats sur base d'un document où ils exposaient leurs motivations, il est resté une petite vingtaine de personnes.

Un groupe composé des conseillers de l'aide sociale, du chef du service social, des membres de l'Observatoire local de la pauvreté et d'un représentant du Collectif les ont rencontrées, chacune individuellement, afin de tenter d'évaluer leurs « compétences » et de mieux cerner leurs motivations. Ces entretiens se sont faits dans le plus grand respect des personnes et leur problématique personnelle n'a pas été abordée. La confidentialité du dossier social a été préservée et seul le type d'aide octroyée était mentionné sur les formulaires d'inscriptions. Des notes détaillées qui rendent compte de ce processus de sélection ont été établies et des précisions peuvent éventuellement être obtenues auprès de l'Observatoire local de la pauvreté.

A ce propos cependant quelques observations. Le responsable du service social était présent aux entretiens de sélection des candidats et son avis a pu être entendu. Il a cependant été délibérément choisi d'écarter la sélection de candidats sur proposition des assistants sociaux pour éviter une stigmatisation de certains usagers (connotés positivement ou pas) ; afin de garantir également la libre expression des usagers et de marquer clairement la différenciation des rôles dans chaque instance.

Du côté du Conseil de l'aide sociale, des assistants sociaux et du monde associatif anderlechtois, les membres effectifs et suppléants ont également été choisis. Un animateur professionnel a été engagé (CFIP).

3. Premières réunions du CCUS

La première réunion du CCUS a donc pu avoir lieu le 30 octobre 2003.

Les participants se sont présentés dans une ambiance conviviale. Après rappel des enjeux des CCUS et de son fonctionnement, le règlement d'ordre intérieur a été lu et commenté. Une question cruciale et toujours pas réglée aujourd'hui a été débattue, à savoir comment faire connaître l'existence du CCUS à l'ensemble des usagers ? Et quels moyens pratiques seraient les plus efficaces pour faciliter les contacts entre les usagers et ceux qui sont censés les représenter ? La fréquence des réunions est de une fois tous les 2 mois. Le CCUS s'est donc réuni deux fois depuis cette « première », les 8 janvier et le 11 mars 2004. La réunion se termine par un repas pendant lequel les échanges informels peuvent se poursuivre.

En ce qui concerne l'ordre du jour des réunions, il est composé à l'avance sur proposition des participants. Dès à présent, les principaux problèmes ont déjà été mis en évidence : organisation de l'accueil, cartes médicales, problématique des délais d'attribution des droits, violence... Ils n'ont pas pu être traités tous à fond, faute de temps bien sûr.

Il a été décidé de prendre en compte la nationalité officielle des personnes, sans tenir compte de leur pays d'origine.

C'est ainsi que nous avons, dans les représentants des usagers, peu de personnes originaires des pays nord-africains, bien que cette communauté soit fort représentée dans la commune. Doit-on le regretter dans la mesure où les problématiques qui vont être abordées au CCUS ne sont en rien spécifiques à telle ou telle communauté ?

Les personnes d'origine africaine francophone et d'un niveau d'instruction relativement élevé sont assez nombreuses. On peut voir ici le reflet de la réalité de la communauté africaine de notre pays, qui a un haut degré de scolarisation et une grande capacité de mobilisation. Il n'a pas été possible d'avoir un échantillon des types d'aide mais les personnes qui ont été choisies devraient pouvoir amener différents aspects de plusieurs problématiques de par leur expérience de vie (étudiants, personnes isolées ou avec enfants, personnes âgées, etc.) La convergence des préoccupations est évidente.

Tout aussi évident est l'esprit d'ouverture et de dialogue et la volonté de traduire ces échanges en changements tangibles sur le terrain.

4. Premières difficultés

Souhaitons que cette initiative riche en possibilités, mais qui en est à ses premiers pas, ait le temps de se développer et de faire la preuve de son efficacité sans être sabotée par l'urgence de la situation « explosive » au quotidien.

Dans un contexte d'arrêt de travail suite à une agression violente de la part d'un usager, les assistants sociaux, sur avis de leur délégation syndicale, ont déjà boycotté la dernière réunion du CCUS. On peut à la fois le comprendre et le regretter ! Outre le temps, nécessité inhérente à la fois à cette démarche qui se projette sur le long terme et à la problématique du CPAS d'Anderlecht où les difficultés actuelles sont le fruit d'années de marasme, il faudra encore à mon sens s'attacher à résoudre deux problèmes majeurs pour que le CCUS se développe utilement et atteigne ses objectifs :

- d'une part la représentativité des usagers élus. Comment faciliter les contacts entre eux d'abord (les autres parties intéressées ici, AS, conseillers etc. ont des possibilités de réunions de par leurs fonctions et disposent de moyens « logistiques » plus importants que les usagers), avec les autres usagers ensuite ? Des boîtes aux lettres ont été disposées dans la salle d'attente du CPAS pour recueillir les suggestions mais cela donne peu de résultats... Des pistes sont envisagées comme par exemple organiser une réunion d'information, mettre des locaux à disposition des représentants des usagers pour qu'ils puissent se réunir, etc. Il faut trouver des réponses sous peine de voir les personnes se démobiliser et/ou la démarche perdre en crédibilité.
- d'autre part, il me semble essentiel que les réunions soient de véritables rencontres et que chacun sorte, si pas d'une position de « défense », du moins de celle qui consiste à expliquer le « pourquoi » de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. La discussion à propos de la carte médicale a été à ce point de vue exemplaire.

C'est déjà un premier pas et je peux imaginer

qu'il est déjà plus acceptable pour des personnes de savoir que les conditions d'octroi ou de prolongation de cette carte sont réglées par la procédure interne fixée antérieurement et que les formalités administratives lourdes pèsent autant sur les assistants sociaux que sur les médecins et les membres du conseil...

5. Pistes pour l'avenir

Cependant, ne serait-il pas plus fructueux d'être réellement à l'écoute de ce que les usagers ont à nous dire des conséquences graves qu'entraînent cette lourdeur administrative et ce manque de clarté dans leur vie quotidienne, dans un domaine aussi important que celui de la santé ? Et des solutions pratiques qu'ils imaginent ?

Le temps de parole « garanti » aux représentants des usagers lors des réunions est supérieur à celui des autres participants. Cela a été défini au départ. Reste à mettre en place progressivement les attitudes d'écoute, des questions leur permettant de reformuler et de préciser leurs idées afin que leur expérience soit utilisée dans la mise en place de solutions adaptées à leurs difficultés. Doit-on rappeler qu'il s'agit là de la finalité ultime du CPAS... ?

Et la référence ne devrait-elle pas être les prescriptions légales en cette matière, droits et obligations de chacun, plutôt que les pratiques et usages propres à chaque CPAS ?

Le Collectif continuera en tout cas à exercer son rôle d'observation et de vigilance et suivra l'évolution de cette initiative intéressante.

La chasse aux chômeurs est-elle ouverte ?

Le 17 février dernier, une centaine de personnes avaient répondu à l'invitation du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, qui proposait, dans les locaux de « Bouillon de Cultures », un débat sur le projet Vandembroucke « d'activation et de contrôle renforcé des chômeurs ». Quels sont les buts réels de ces mesures ? Comment les partis politiques progressistes et les syndicats se positionnent-ils à ce sujet ? Et la Ligue des Droits de l'Homme ? Est-il pertinent de parler de chasse aux chômeurs ?

Yves Martens,
Collectif
Solidarité
Contre
l'Exclusion ;
43 rue
Philomène,
1030
Bruxelles ; tél/
fax 02-
218.09.90

C'est Felipe Van Keirsbilck qui introduit le sujet en rappelant que le chômeur doit être disponible et peut être contrôlé. Ce n'est pas une nouveauté. Pourquoi dès lors le Collectif a-t-il organisé ce débat ? Parce que ce qui change cette fois, c'est que l'on s'attaque au statut lui-même ! Les mesures décidées lors du super conseil des ministres de Gembloux/Grand-Leez inaugurent-elles la chasse aux chômeurs ?

Pour en débattre, le Collectif a invité les interlocuteurs suivants :

- Jacques Debatty (CSC - Bruxelles)
- Philippe Van Muylder (FGTB - Bruxelles)
- Dan Van Raemdonck (Ligue des Droits de l'Homme)
- Karine Lalieux (PS)
- Jean-Michel Javaux (ECOLO)
- Denis Grimberghs (CDH)

C'est **Bénédict Vaes**, journaliste au Soir, qui anime ce débat et le lance en disant que, dans un premier temps, on pouvait se demander si le PS avait dormi pendant ce conclave. Cependant, en relisant la déclaration gouvernementale, on se rend compte que tout y était déjà. Bénédict Vaes brosse dès lors le tableau de ce début de législature. On a surtout retenu le slogan des 200.000 emplois, lancé par Verhofstadt. Cela va le poursuivre durant toute la législature, d'autant que, depuis, on a surtout assisté à des restructurations, des délocalisations, des licenciements. A part les titres services qui visent essentiellement à sortir du travail au noir les femmes de ménage des particuliers, peu de mesures ont été prises en faveur de la création d'emploi. Ce qui a principalement marqué, c'est l'amnistie fiscale dont le gouvernement espère tirer 850 millions d'euros. Outre que ce résultat est très aléatoire, il ne concernerait que 10 % du patrimoine caché des Belges. La réduction des charges des entreprises coûte à l'Etat 800 millions d'euros par an, sans garantie aucune de création d'emploi, puisque ces cadeaux fiscaux sont inconditionnels.

Quant au fameux super conseil de Gembloux, il en est sorti une réforme du statut des indépendants. Tant mieux pour eux, mais des moyens nouveaux ne sont par contre pas prévus pour les salariés et on en enlève même aux chômeurs ! Car l'autre décision de ce week-end concerne le contrôle de la disponibilité des chômeurs. Une mesure jamais prise, même aux pires temps d'austérité budgétaire. Mais qui est manifestement dans l'air du temps puisque nos grands voisins, comme l'Allemagne et la France, se sont déjà engagés dans cette voie. La tendance à s'en prendre aux allocataires sociaux se retrouve aussi dans les recommandations de l'OCDE et du FMI qui délivre des mauvaises notes à la Belgique pour sa politique en la matière.

Mais pourquoi le PS a-t-il accepté cette atteinte aux droits de ceux qui sont déjà des exclus ?

1. Une volonté flamande majoritaire

Karine Lalieux, parlementaire PS, explique que cette mesure vient d'une volonté flamande portée par Frank Vandembroucke, ministre de l'emploi, surnommé le « psycho-rigide odieux ». Sont visés essentiellement les chômeurs francophones dont l'image en Flandre est sans nuance : des fainéants, des fraudeurs, des travailleurs au noir, des gens qui vivent aux crochets des Flamands. Bref, les francophones profitent de la sécurité sociale (y compris d'ailleurs des soins de santé).

Vandembroucke a voulu montrer qu'il savait être dur et confier à l'ONEm des interrogatoires répétitifs et vexatoires. Il ne faut pas oublier qu'en Flandre, on fait grand cas du modèle hollandais qui identifie carrément des « handicapés sociaux », inemployables à vie. Système qui a pourtant, comme le fait remarquer Bénédict Vaes, produit Pim Fortuyn !

L'objectif est clair : éliminer à tour de bras et

Collectif

renvoyer ces exclus vers les CPAS (et donc les communes et régions). C'est clairement une manière de transférer des charges du fédéral vers les niveaux communal et régional. Confronté à cette caricature, le PS répète qu'il n'accepte pas les fraudeurs sociaux, qu'il est d'accord pour lutter contre les abus mais ne croit pas à ce type de mesures. Face au front flamand, la priorité du PS est de préserver une sécurité sociale nationale et un droit aux allocations illimité dans le temps.

Il faut préciser que cette mesure ne se traduira que par arrêtés royaux. Il n'y aura donc pas de débat parlementaire ! Le PS a donc travaillé avec les partenaires sociaux afin d'amender cette mesure et que le mal soit moindre. Mais cela reste bel et bien un mal.

2. La stratégie du saucisson

Pour **Jacques Debatty** (CSC), ce gouvernement veut nous faire avaler un saucisson tranche par tranche. Aujourd'hui la plus indigeste avec le contrôle renforcé des chômeurs. Demain les actifs (prépension, soins de santé...). Non seulement Vandembroucke ne veut pas négocier, se contentant d'une concertation bien insuffisante, mais en plus cette stratégie du saucisson vise à diviser.

La question qui se pose aux syndicats est : comment pouvons-nous renouer et consolider le lien entre sans-emploi et actifs (qui auraient tort de se croire à l'abri) ? Des manifestations de sans-emploi ont déjà eu lieu (à la Tour des Finances notamment). Il faut à présent mobiliser tout le monde, y compris les actifs tant francophones que flamands, avant le conclave d'Ostende des 20 et 21 mars.

3. A Charleroi comme en Irak

Pour **Philippe Van Muylder** (FGTB), le fait que cela vienne d'un cabinet SP.A est impossible à avaler. Ces questions sont vécues différemment au Nord et au Sud du pays, y compris au sein des syndicats. Difficile à comprendre dans un premier temps, car on se dit qu'augmenter la pression frappera tout le monde de la même façon.

Mais les emplois à Charleroi par exemple, c'est comme les armes de destruction massive en

Irak : il n'y en a pas ! Vandembroucke n'est pas un franc-tireur, il n'a pas été désavoué. Avant lui d'ailleurs, Vande Lanotte s'était déjà attaqué aux minimexés. On est en fait en train de tuer tous les régimes inconditionnels ! On parle d'emploi adapté et non plus convenable, on dit qu'il n'y a pas de droit sans devoir, etc. Comment articuler les notions de solidarité et de responsabilité quand l'Etat Social Actif insiste beaucoup plus sur la responsabilité ?

4. Trois fois plus = moins !

Dan Van Raemdonck (LDH) estime aussi qu'on a mis le doigt dans l'engrenage, lors de la précédente législature, avec la réforme du minimex. Aujourd'hui, il va falloir accepter des contrats de m... ou être mis dehors ! Alors que toutes les déclarations disent que l'on a d'abord des droits puis des devoirs qui en découlent, ces mesures en reviennent à dire « *vous avez d'abord des devoirs et, si vous les respectez, vous aurez peut-être des droits* » ! L'Etat Social Actif, voilà un concept qui devait apporter (3 fois) plus. Mais comment, ayant 3 fois plus, se retrouve-t-on avec moins ?

5. Réagir aux casus belli

Jean-Michel Javaux (ECOLO) s'insurge contre la stigmatisation et la culpabilisation qu'implique cette accumulation de mesures. En octobre, Di Rupo avait réagi à l'engagement prévu de 120 inspecteurs en disant que ce serait un casus belli. Aujourd'hui, le PS parle d'adoucir le projet et de mobiliser les ministres régionaux ! Or, les améliorations prévues ne tiennent pas la route. Le plan d'accompagnement est impraticable en Wallonie.

Bénédicte Vaes rappelle à cet égard que le VDAB a lui été refinancé. Attention au piège communautaire, dit-elle : ne pouvant réaliser le même accompagnement, les francophones seront à nouveau accusés de « *se bercer dans le hamac de la sécurité sociale* » !

Pour Javaux, il faut durcir le ton et non dire que le rouleau compresseur flamand est en route et qu'il n'y a rien à faire. Mais il est sûr qu'accepter la stratégie du saucisson, c'est être perdant à chaque fois. Ecolo veut une approche globale et transversale des problèmes. Pas de sommets qui traitent les questions séparément ! Un



gouvernement doit poser des choix parmi les priorités. La coalition actuelle a tout mis sur le fiscal. Ses politiques sociale et environnementale sont mauvaises. Pourtant, il y a un gisement d'emplois durables dans l'environnemental. C'est là qu'il faut agir !

6. Le service public doit jouer son rôle

Denis Grimberghs (CDH) n'est pas contre l'idée d'un contrôle. Mais qu'on vérifie les conditions actuelles ! Les obligations existent. Comment faire en sorte qu'elles soient respectées ? C'est vrai que l'ORBEM et le FOREM ne jouent pas assez leur rôle. Si le service public ne permet pas aujourd'hui au chômeur d'avoir accès à l'emploi, ce n'est pas la faute du demandeur d'emploi ! Le seul contrôle doit être celui par rapport à un emploi convenable disponible. L'Etat Social Actif est un système au mérite et on est en train d'aller au bout de sa logique.

7. Les chômeurs sacrifiés ?

Tous les interlocuteurs ont dit leur attachement au maintien d'une sécurité sociale fédérale. Fallait-il pour cela sacrifier les chômeurs ? Karine Lalieux rappelle que rien ne se fera sans les régions. Mais si celles-ci ne jouent pas le jeu, cela ne remettra-t-il pas de l'huile sur le

feu communautaire ?

La parole est alors donnée à la salle... qui ne se prive pas pour la prendre. De nombreux témoignages ont éclairé des situations individuelles, pointant que les centres de formation sont complets, que l'essentiel du travail au noir est réalisé par des gens qui travaillent déjà par ailleurs, que les budgets des plans d'accompagnement pourraient servir à créer de l'emploi, etc. Les cas particuliers des étudiants et des plus de 50 ans ont aussi été épinglés. Mais ce qui a heurté beaucoup de monde, c'est le sentiment que ce sujet ne valait pas une crise. Alors qu'on a fait tomber maints gouvernements sur des questions de ventes d'armes ou de petit village situé du mauvais côté de la frontière linguistique, il n'est pas facile d'entendre qu'on ne pourrait le faire sur cette question, par peur de la réaction flamande !

8. En conclusion

Les syndicats tiennent beaucoup à obtenir la liaison des allocations au bien-être lors du conclave des 20 et 21 mars. On voit bien que la division qui a été introduite entre travailleurs et chômeurs risque de s'aggraver. Comme le retrait de cette mesure paraît hautement improbable, faute de vision commune entre les ailes francophones et flamandes des partis et des syndicats, la priorité est de mettre des balises là où il n'y en avait pas dans le projet initial. Certains restent néanmoins sceptiques quant aux mesures d'aménagement. Mais tous s'accordent pour dire qu'il y a du pain sur la planche pour lutter contre la discrimination à l'embauche, pour veiller à ce que les accompagnateurs ne soient pas les contrôleurs, pour définir les preuves que doivent produire les demandeurs d'emploi, etc.

Le rouleau compresseur n'est pas que flamand, il est aussi européen. D'où la crainte, au vu des textes, que les plus de 50 ans soient les prochains dans la ligne de mire !

Felipe Van Keirsbilck conclut le débat en remerciant intervenants et public pour leur participation active. Il rappelle que le revenu est un dû et que l'emploi est un droit ! Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion suivra avec attention ce dossier et prendra des initiatives pour lutter contre l'exclusion à grande échelle que cette mesure risque de provoquer.

PLATE-FORME

CONTRE LE PROJET DE CHASSE AUX CHÔMEURS ET POUR LA CRÉATION DE VRAIS EMPLOIS POUR TOUS

Créer 200.000 emplois ... ou exclure 200.000 chômeurs ?

Lors de sa formation, le Gouvernement Verhofstadt-Onkelinx bis a promis la création de 200.000 emplois. Aujourd'hui, à défaut d'en avoir créé un seul, le Gouvernement propose de mettre en place un « contrôle renforcé des chômeurs ». Après 15 à 21 mois, le chômeur (sauf les ALE, les temps partiels et, jusqu'en 2007, les plus de 50 ans) serait convoqué par l'ONEM pour un premier entretien. Dès ce moment il serait tenu d'apporter la preuve qu'il fournit sans cesse « suffisamment d'efforts pour trouver un emploi ». Si au terme de la procédure « l'ONEM estime qu'il n'a pas fourni assez d'efforts [...] il s'ensuivra une privation totale du droit aux allocations »¹. Le pointage, qui serait supprimé d'ici la fin 2004, serait remplacé par un mécanisme de contrôle personnalisé des chômeurs.

Ce projet doit être dénoncé : créer 200.000 emplois, ce n'est pas exclure 200.000 chômeurs ! Le taux de chômage atteint aujourd'hui de nouveaux sommets. Il n'y a qu'une offre d'emploi pour 16 demandeurs en Belgique et 1 pour 32 demandeurs en Wallonie !

Exclure les chômeurs pour baisser les salaires ?

La réglementation actuelle prévoit déjà de lourdes sanctions (1 à 52 semaines sans toucher d'allocations de chômage) pour les chômeurs qui refusent un emploi ou une formation. Pour vérifier la disponibilité des chômeurs sur le marché du travail, il n'est donc pas nécessaire d'ajouter de nouvelles dispositions.

Le but véritable du projet est de faire pression sur les chômeurs, de les culpabiliser et de les persuader qu'ils sont responsables de leur chômage. Si jusqu'ici les employeurs sont obligés d'offrir des conditions de travail au minimum attractives par rapport à l'indemnité de chômage, le projet de « chasse aux chômeurs » mettrait les travailleurs en concurrence avec une nouvelle armée de sans-droits.

La menace d'exclusion aura pour conséquence d'en-core dégrader les conditions de travail : les chômeurs seront contraints d'accepter n'importe quel emploi, toujours plus précaire (intérim, temps partiel) pour un salaire toujours plus bas et avec de moins en moins de protection sociale (faux indépendants etc.). Loin de créer des emplois de qualité, le Gouvernement crée un grand marché de l'emploi dérégulé, conformément au projet de l'Union Européenne ultra-libérale qu'il soutient et qui se construit au fil des ans. Il s'agit finalement de remettre en cause tous nos droits sociaux en s'y attaquant tranche par tranche : hier aux minimexés, aujourd'hui aux chômeurs, demain aux (pré)pensionnés puis à l'ensemble des salariés...



C'EST L'EMPLOI QUI EST INDISPONIBLE, PAS LES CHÔMEURS !

plus d'infos sur www.stopchasseauxchomeurs.be

(1) Cf. textes sur le site : www.vandenbroucke.com à la rubrique : Thèmes – Chômeurs : meilleur suivi.

Organisations signataires au 3 avril 2004 :

Action Vivre Ensemble, Vivre Ensemble Education
ASBL AFICo (Travailleurs Sans Emploi de la FGTB-Namur), FGTB Liège-Huy-Waremme
asbl Barricade
Association Culturelle Paul Renotte (ACPR asbl)
Attac Bruxelles 1
Bea-interfac (Bureau des Etudiants Administrateurs de l'ULB)
Bruxelles en Couleurs-Brussels Gekleurd
Bruxelles Formation
CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde)
CGSP Régionale du Centre, CGSP-Enseignement Centre
CNT-NCA.be
CIDM (Comité d'information et de défense des minimexés d'Anderlecht)
Collectif belge des marches européennes contre le chômage, l'exclusion et la précarité
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous asbl
Conseil de la jeunesse catholique
CSC CHARLÉROI ESEM THUIN, Travailleurs Sans Emploi de la CSC (Wallonie - Bxl), Travailleurs Sans
Emploi de la CSC Liège-Huy-Waremme
Droits Devant
Dynamo-international
ECOLO (Fédéral), Ecolo (locale de Charleroi), Ecolo (régionale de Picardie), Ecolo Arlon Marche Bastogne,
Ecolo Liège, Ecolo Seraing
Equipes Populaires
Fédération des Etudiants Francophones (FEF)
Flora asbl
Forum Bruxellois contre la Pauvreté
Front Commun SDF
Groupe des Amis de l'Arche de Belgique (Lanza del Vasto)
Inanna asbl
Jeunes à Contre-Courant
KAIROS Europe (Wal-Bxl)
La Communauté La Poudrière/ Emmaüs
L'autre livre
Ligue des Droits de l'homme
Ligue des Familles
Lire et écrire
Marche à suivre
Observatoire National de l'habitat et de l'Urbanisme (O.N.H.U.) asbl
P.A.C. Régionale Ourthe-Meuse
Parti du Travail de Belgique
Parti Humaniste
Parti Ouvrier Socialiste (POS)
Peuples Solidaires
PROMOFOR ASBL
Solidarité Socialiste
Union Liégeoise pour la Défense de la Paix (U.L.D.P.)
Vie Féminine

Quelles actions concrètes pour soutenir la plate-forme ?

1. Adhérer à la plate-forme à titre individuel (soit via le site www.stopchasseauxchomeurs.be soit en remplissant et renvoyant le formulaire de la page 11).
2. Diffuser l'appel à adhérer à la plate-forme à toute personne intéressée (par exemple à votre carnet d'adresses e-mail).
3. Signaler (à contact@stopchasseauxchomeurs.be) toute manifestation publique, particulièrement politique, où une distribution de tracts pourrait être organisée.
4. Signaler (à contact@stopchasseauxchomeurs.be) votre disponibilité éventuelle pour participer aux distributions de tracts et/ou au Comité régional d'action de la plate-forme.
5. Participer à la journée d'action contre la chasse aux chômeurs du 1er mai et/ou au meeting du 28 mai.

Poursuite de l'action de la plate-forme

Sur base des décisions prises à la réunion du premier avril dernier.

Campagne de sensibilisation pour contribuer à construire un large front pour le rejet du projet de chasse aux chômeurs

L'élargissement de ce front passe par :

- la poursuite des adhésions de citoyen(ne)s, d'associations, d'organisations et de sections syndicales à la plate-forme ;
- l'organisation d'actions et de mobilisations susceptibles de porter cette revendication dans l'opinion publique et de faire pression sur les responsables politiques pour obtenir le retrait du projet ;
- l'information et l'implication des chômeurs eux-mêmes pour la défense de leurs droits.

Une démarche spécifique sera dirigée vis-à-vis des organisations syndicales en vue de les inviter à nous rejoindre ou à s'engager plus clairement sur cette question.

Calendrier général d'actions (non limitatif) fixé pour les deux prochains mois

- **1er mai** : journée d'actions contre la chasse aux chômeurs, organisée à Bruxelles et dans les régions où une dynamique locale le permettra (organisation de manifestations, marches et/ou votes pour ou contre le projet) ;
- **28 mai** : à 20h, un meeting national contre le projet de chasse aux chômeurs et pour la création de vrais emplois pour tous sera organisé (à l'Université Libre de Bruxelles) ;
- des **distributions de tracts** seront organisées pour appeler à adhérer à la plate-forme et/ou à signer une pétition pour le retrait du projet de chasse aux chômeurs et appeler à participer aux actions du 1^{er} mai et au meeting du 28 mai.

Ces distributions de tracts et signatures de pétitions seront les plus larges possibles et notamment dans les manifestations politiques (débats publics, congrès de parti...), dans les marchés, à la sortie des métros...

Des distributions de tracts et signatures de pétitions seront plus particulièrement organisées en direction des chômeurs, **dans les files de pointage et lors de la rentrée**

des cartes à la Capac ou au syndicat : ces distributions seront donc notamment organisées les 26/4, 30/4, 3/5, 26/5, 31/5, 1/6, 3/6.

- Sur base du texte de la plate-forme une **Carte blanche** sera publiée, les contacts utiles seront pris avec la presse.

Des Comités d'action régionaux de la plate-forme

Devraient être, si possible, mis sur pied. Pour ce faire, on tentera de s'appuyer sur les associations existantes. Ces Comités d'action délibéreront de façon autonome de leurs actions et de leur fonctionnement, dans le cadre du texte de la plate-forme et des orientations générales qu'elle prend et en coordination avec celle-ci.

Secrétariat administratif de la plate-forme

Il est assuré par le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion. **Contact : Yves Martens, 02-218.09.90, <info@asbl-csce.be>**.

Un Comité de liaison est mis sur pied : il est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la plate-forme entre deux réunions, d'assurer la mise en place des comités d'actions régionaux et la coordination avec ceux-ci et de gérer les contacts internes et externes. Ce Comité de liaison est ouvert à tou(te)s : contactez-nous si vous voulez y participer.

Financement

Appel est fait à chacun pour le financement des frais occasionnés par la plate-forme (tracts, frais de communications...).

Les versements peuvent être effectués sur le compte du *Collectif Solidarité Contre l'Exclusion* : n° **068-2370559-03** avec la mention « *PF chasse chômeurs* ».

Prochaine réunion de la plate-forme
lundi 10 mai à 20h
41 rue Philomène, 1030 Bruxelles
Bienvenue à tou(te)s !

Les chômeurs à facilités (à faciliter)

*D.D.Zintégré ;
contribution au
débat du 17
février 2004.*

Il y a quelques années, on a créé les articles 60-61, travail fourni par le CPAS aux allocataires du minimex et de l'aide sociale jusqu'au moment où le travailleur a droit aux allocations de chômage, soi-disant pour mettre le pied à l'étrier aux minimexés, aujourd'hui RISÉS, vers le monde du travail. Nous savons que cette mesure ne sert en fait qu'à dégrossir les statistiques des CPAS en renvoyant les citoyens vers le chômage.

Les mesures envisagées pour les chômeurs vont maintenant renvoyer les chômeurs sanctionnés plus ou moins arbitrairement par leur contrôleur, appelé FACILITATEUR (on avait déjà les communes à facilités, voici les chômeurs à facilités/faciliter) vers les CPAS qui, conséquence du concept de l'état social actif, ne s'appelleront plus Centre Public d'Aide Sociale, mais d'ACTION sociale.

nels financiers qui, sans scrupules, mettent chaque année des milliers de familles dans des situations de vie inhumaine, en provoquant les pertes d'emplois ? Renault Vilvorde, Sabena, Arselor, Sobelair, Genk, etc. ...

Je rappelle, en ces temps de campagne électorale, que les défavorisés ne doivent pas être la RISÉE des responsables politiques mais bien leur PRIORITÉ. Leur responsabilité est de veiller au bien-être de la population.

Le bien-être, notion qui se retrouve dans OCMW, la dénomination flamande des CPAS, Openbaar Centrum voor Maatschappelijk WELZIJN, c.-à-d. centre public pour le BIEN-ÊTRE social.



Les CPAS risquent de répondre aux exclus du chômage que, s'ils n'ont pas été assez obéissants envers l'ONEM, s'ils n'ont pas montré leur bonne volonté à chercher des emplois (qui n'existent pas), ce n'est pas au CPAS d'en supporter les conséquences. La disponibilité sur le marché de l'emploi est obligatoire pour les chômeurs et pour les RISÉS, ceux-ci étant des chercheurs d'emplois.

La situation des familles sera de plus en plus précaire. A quand les sanctions pour les crimi-

Les sans-emploi en marche

Dossier : le chômage en Europe



Chômage et précarité, l'Europe vue d'en bas

Dans le cadre de la 6^{ème} édition des rencontres documentaires autour de la question du travail, j'ai eu l'occasion de voir, le 8 mars dernier, à la Fonderie, à Molenbeek, le film « *Chômage et précarité, l'Europe vue d'en bas* », de Catherine Pozzi di Borgo.

A l'origine, celle-ci avait pensé travailler sur ce que l'on appelle les « working poors » aux USA : ces travailleurs obligés de cumuler plusieurs petits boulots pour essayer d'atteindre un revenu décent et qui souvent n'y parviennent pas. Ils travaillent mais sont dans une situation tellement précaire qu'ils restent ou deviennent pauvres !

Confrontée aux difficultés de produire un tel projet, la réalisatrice a été frappée au cours de sa préparation par l'émergence d'un phénomène comparable dans nos pays. Elle a alors décidé d'enquêter en ce sens dans 4 pays : la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la Belgique. La démonstration qu'elle en tire est d'une finesse et d'une intelligence rares. Partant du témoignage des personnes précarisées elles-mêmes, elle fait de sa caméra une grande oreille en se mettant à l'écoute de la réalité de la précarité telle qu'elle est vécue au quotidien. Ni misérabilisme, ni complaisance, ni artifices mais un grand respect de ceux qui s'ouvrent à elle. L'une des spectatrices fit remarquer après la projection que les gens filmés étaient « beaux ». Cela est dû à cette volonté de la réalisatrice de ne pas sombrer dans la facilité en brossant un tableau noir et désincarné de la situation. Elle s'attache au contraire à rendre au plus près ces trajectoires individuelles.

Et pourtant, ce qui se dégage de façon spectaculaire, c'est la cohérence des mesures prises à l'encontre des plus faibles. Le film est une illustration frappante du fait que l'attaque contre les droits sociaux résulte d'un plan d'ensemble européen, au-delà des disparités locales (et les intégrant même explicitement via des recommandations spécifiques à chaque pays).

Catherine Pozzi di Borgo y parvient grâce à un remarquable sens du montage qui fait de ces portraits croisés, de ces destins mis en parallèle, un tableau détaillant ce qui frappe déjà les plus précarisés d'entre nous et qui nous attend tous si nous nous laissons faire...

Yves Martens.

Si vous voulez organiser une projection de ce film, contactez le Collectif.
Réalisation : Catherine Pozzo di Borgo/
Production INA France/2003/Beta SP/
VO s-t fr/77 minutes

Le chômage en Europe

De nombreux événements organisés ces dernières semaines sur la problématique des droits sociaux en général et du chômage en particulier nous ont permis de réaliser un dossier sur cette question. Notre nouvel animateur Yves Martens, a pu y participer et collecter ainsi un grand nombre de données qu'il a synthétisées dans ces articles.

- le 8 mars, à la Fonderie (Molenbeek) vision du film « Chômage et précarité, l'Europe vue d'en bas », de Catherine Pozzi di Borgo. (Rencontres documentaires autour de la question du travail).
- le 13 mars (matin), débat organisé par Attac Belgique à Bruxelles « Pour une mondialisation des droits sociaux ».
- le 13 mars (après-midi), fête anniversaire (5 ans) d'ATTAC-Bruxelles1 « Face aux attaques sans précédent contre les acquis sociaux, il faut s'unir et mobiliser. Mais comment ? ».
- les 19 et 20 mars, à Bruxelles, conférence-débat sur Les droits sociaux dans l'Europe élargie, organisée par les Marches Européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion.
- le 1^{er} avril, à l'ULB, séminaire « Mouvements de chômeurs et action politique » organisé par le Centre d'étude de la vie politique (Cevipol) de l'ULB et le Centre de Politologie de l'IEP de Lyon.

en bref

Le projet de contrôle des chômeurs en Belgique s'inscrit dans une politique européenne généralisée de régression sociale. Nous en traçons ici les grandes lignes, avant de broser un rapide tableau des situations dans différents pays européens.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les pays européens ont réussi un double pari qui était loin d'être gagné d'avance : vivre enfin en paix et en sécurité après des siècles de luttes intestines et bâtir un système de solidarité qui vise à répartir entre tous une partie des richesses que génère le capitalisme.

L'intégration européenne a toutefois surtout été économique et fort peu sociale. Si chaque pays a développé de son côté son propre système de sécurité sociale, la convergence de fait est néanmoins importante et un modèle social européen s'est développé, aux antipodes du modèle américain. L'étape suivante, logique et inévitable à terme, restait cependant une véritable harmonisation des politiques sociales.

Légitimement, le citoyen européen pouvait espérer et prévoir qu'une telle harmonisation allait représenter un mieux. Supprimer au sein de l'Union Européenne les concurrences fiscales, les disparités sociales, les risques de dumping, de délocalisations ; voilà un programme qui devait naturellement mener à l'approfondissement des bienfaits de l'Etat Providence : davantage de protection pour tous, en particulier pour les plus faibles ! Aboutir à cette évolution logique qui veut que chaque génération prépare un avenir meilleur à celle(s) qui lui succédera(ont).

Aujourd'hui, il faut bien constater que nous sommes loin du compte. Et qu'en se penchant enfin sur les questions sociales, et plus particulièrement sur les politiques d'emploi, l'Europe tend à mettre à mal le modèle social qui fait sa

1. Vers des Etats-Unis d'Europe ?

L'Union Européenne et les Etats qui la composent mettent actuellement en œuvre la « stratégie de Lisbonne ». Celle-ci vise à « faire de l'Union, d'ici à 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Un objectif a priori enthousiasmant !

Pourquoi alors, dans notre quotidien, cela nous semble-t-il se traduire par :

- le développement durable... du capitalisme ;
- le plein emploi... précaire et mal rémunéré ;
- la croissance... du capital d'une part, de l'insécurité sociale de l'autre ?

La chasse aux chômeurs n'est qu'un élément du plan qui, voulant faire gagner à l'Europe une guerre économique, prend tout le social en otage. Et la Belgique n'est qu'une petite pièce dans ce puzzle.

Yves Martens,
Collectif
Solidarité
Contre
l'Exclusion ;
merci pour
l'ensemble de
ce dossier
européen à
Erol Külahci et
Jean Faniel de
l'ULB, à
Franco
Carminati
d'Attac Bxl 2, à
Marie-Paule
Connan et
Angela Klein
des
Euromarches et
à François
Gobbe de
Kairos.

particularité, lorgnant avec envie sur le système américain auquel elle faisait pourtant contre-poids.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Pourquoi des gouvernements de tendances diverses semblent-ils impulser au niveau européen (et traduire ensuite localement) les mêmes politiques qui nous apparaissent ultra-libérales ?

L'une des réponses tient en l'évolution de la social-démocratie européenne et de l'organisation qui l'incarne, le PSE (Parti Socialiste Européen). Ce dernier a été confronté à 2 principales tendances internes :

- la social-démocratie traditionnelle (ex. Jospin) qui réserve un rôle important à l'Etat et promeut l'égalité ;
- la nouvelle social-démocratie (ex. Blair et Schröder) qui veut diminuer et réformer le rôle de l'Etat.

Les leaders du PSE (et les chefs de gouvernement de cette mouvance) se voient avant chaque sommet européen. Mais les mêmes divergences reviennent chaque fois entre ceux qui veulent mener des politiques d'intervention de l'Etat et ceux qui veulent faire davantage confiance au marché. Antonio Guterres, alors premier ministre du Portugal, a tenté en vain d'obtenir un consensus dès avant le sommet de Cologne. Pour réussir la présidence portugaise, il s'est donc rabattu sur le plus petit commun dénominateur sur lequel le PSE pouvait s'accorder. Ce plus petit commun dénominateur préfigure spectaculairement la stratégie de Lisbonne. Ce qui est apparu comme un programme extrêmement libéral est donc né d'un difficile compromis entre social-démocratie traditionnelle et nouvelle. On comprend mieux sachant cela pourquoi les mesures décidées à Lisbonne sont appliquées avec tant d'ardeur en Allemagne ! Et pourquoi chez nous, un Frank Vandenbroucke ne cesse d'aller dans cette même voie.

La Charte européenne des droits sociaux va entériner le principe de démantèlement des droits sociaux ! Alors que l'on espérait tant d'une harmonisation européenne, celle-ci se révèle désastreuse. Les réformes des allocations sociales décidées à Lisbonne vont dans le même sens :

- accroissement de la conditionnalité ;

- diminution des montants ;
- diminution de la période d'indemnisation.

Dans cette logique, le chômeur en particulier n'est plus une victime des licenciements ou de l'absence d'emploi. Il devient responsable de sa situation. Les conséquences de cette logique sont claires :

- cela disculpe l'Etat et le patronat de leur propre responsabilité dans l'absence d'emploi ;
- cela va accroître la précarité puis la pauvreté ;
- cela va engendrer une forte pression sur les salariés puisque les allocataires sociaux vont devoir accepter n'importe quel travail, pour n'importe quel salaire, sous n'importe quel statut.

Que faire devant ces attaques massives contre les droits sociaux de l'ensemble des citoyens ? Bien comprendre d'abord que si les mesures sont appliquées par tranches, ce saucissonnage ne doit pas occulter le fait que chacun de nous est concerné, à plus ou moins court terme. Tous doivent donc réagir. Car un citoyen a des moyens pour se faire entendre. En signant des pétitions, en manifestant et, bien sûr, en votant.

Le gouvernement français qui avait remporté une large victoire en 2002 en surfant sur le thème de l'insécurité vient de prendre une raclée électorale (aux régionales de mars 2004) parce qu'il a appliqué avec ardeur les mesures décidées à Lisbonne qui créent l'insécurité sociale !

Il reste à espérer que les opinions publiques des différents pays de l'Union envoient un message semblable lors des prochaines élections européennes. Même si, comme on le lira dans les pages qui suivent, l'espoir de voir une autre politique, radicalement différente, mise en œuvre dans certains pays, est plus qu'aléatoire.

Tant que la social-démocratie n'était devenue ultra-libérale qu'au Royaume-Uni, nous ne devions pas (trop) nous inquiéter. Mais le blairisme fait de plus en plus de petits sur le continent (n'est-ce pas Monsieur Vandenbroucke ?). Surtout qu'il a conquis un pays aussi grand, important et influent que l'Allemagne. Un pays qui a une culture et une tradition très fortes de concertation sociale et dont le modèle est en train d'être totalement miné de l'intérieur.



Compter sur les partis traditionnellement défenseurs des droits sociaux ne suffit donc pas. Une large mobilisation citoyenne est urgente et indispensable. Et même si la tâche paraît immense, n'oublions jamais qu'un océan, c'est un ensemble de gouttes d'eau...

Victor Hugo avait rêvé un jour des Etats-Unis d'Europe. Mais il avait dit aussi : « *Vous voulez les pauvres secourus. Moi je veux la misère abolie* ». Nul doute qu'il pourrait répéter les mêmes propos aujourd'hui, par exemple à la tribune du Parlement Européen...

2. Les chiffres du chômage en Europe

Tableau¹ sur la situation du taux de chômage en 2003

<u>PAYS</u>	<u>Taux de chômage</u>
UE (25 pays)	8,3
Zone euro (12 pays)	8,8
Autriche	4,4
Allemagne	9,3
Belgique	8,1
Chypre	4,4
Danemark	5,6
Espagne	11,3
Estonie	10,1
Finlande	9
France	9,4
Grèce	9,3
Hongrie	5,8
Irlande	4,6
Italie	8,7
Lettonie	10,5
Lituanie	12,7
Luxembourg	3,7
Malte	8,2
Pays-Bas	3,8
Pologne	19,2
Portugal	6,4
Slovaquie	17,1
Slovénie	6,5
Suède	5,6
Royaume-Uni	5
Tchéquie	7,8

(1) Source : Eurostat (V. Ritola)



Je ne sais plus qui disait qu'il y a 2 moyens de ne pas dire la vérité : le mensonge et l'utilisation des statistiques. C'est particulièrement vrai dans le cas du chômage, la définition de ce

qu'est un chômeur variant fortement d'un pays à l'autre. Avec une constante : à défaut de réduire réellement le chômage, faute de parvenir à créer de l'emploi, nos gouvernements ont trouvé mille et une astuces pour faire au moins baisser les chiffres officiels, en retirant des statistiques telle ou telle catégorie de demandeurs d'emploi.

Un cas spectaculaire en la matière, c'est l'Espagne. Les chiffres ont baissé de moitié en très peu de temps. Même si l'on parle de « miracle économique espagnol », il est vraisemblable que ce sont surtout les techniques d'ingénierie comptable qui expliquent une grande part de cette embellie. On peut donc s'attendre à ce que les pays « entrants » qui affichent des taux à 2 chiffres (Pologne et Slovaquie en tête) s'inspirent rapidement des artifices de calcul utilisés par les actuels pays de l'Union.

Lorsque l'on sait enfin que le Bureau International du Travail définit le chômeur comme « *une personne qui n'a pas presté au moins une heure de travail durant la semaine précédant le moment où il est interrogé* », on comprend que l'on promeuve à ce point le « travail flexible ». Car si celui-ci ne réinsère durablement le demandeur d'emploi que dans de rares cas, il a au moins le mérite, aux yeux de nos gouvernants, de le faire disparaître des statistiques... Si ce n'est pas du mensonge, c'est au moins de la poudre aux yeux...

3. Coup de projo sur la situation dans quelques pays européens

● L'Allemagne montre la voie des réformes

L'Allemagne est confrontée à la plus grande attaque jamais subie contre les droits sociaux. C'est le plan Agenda 2010 du gouvernement de Gerhard Schröder, traduction exemplaire de la « stratégie de Lisbonne ». L'assistance chômage est supprimée et remplacée par une aide sociale.

Toutes une série de barrières sont levées afin de favoriser le travail intérimaire, les CDD (contrats à durée déterminée), les bas salaires. Il y a affaiblissement des droits syndicaux dont celui de la protection contre les licenciements.

Les chômeurs sont placés dans une situation où ils doivent accepter n'importe quel travail, indépendamment du salaire et de leurs qualifications.

Ces mesures ne visent pas que le chômage. Les soins de santé commencent à être privatisés, le niveau des retraites diminue tandis que l'âge de la pension augmente. Les handicapés se voient retirer certains droits. Le nombre de SDF augmente. En revanche, il y a de plus en plus d'allègements fiscaux pour les entreprises et les hauts revenus.



L'Allemagne devient une société où le travail ne protège plus de la pauvreté. L'abolition de l'assistance chômage est couplée à l'instauration d'un système de travail forcé. A partir du 1^{er} janvier 2005, 2,5 à 3 millions de personnes seront contraintes de travailler en dessous des conditions des conventions collectives. Parfois pour 1 euro de l'heure ! En cas de refus, les allocations sont d'abord diminuées de 30 %, ensuite supprimées !

Il n'y a pas de salaire minimum en Allemagne. Ce pays repose en effet sur un système de concertation entre le patronat et des syndicats extrêmement puissants. Le gouvernement n'intervient qu'en cas de désaccord. Or ici, c'est le gouvernement qui distille ces nouvelles mesures, mettant à mal le système de concertation, où les conventions collectives garantissaient une certaine égalité.

Maintenant que l'on parle d'instaurer un salaire minimum autour de 345 euros par mois, le patronat s'insurge en estimant que c'est beaucoup trop. Il demande de le diminuer de 25, voire de 50 % ! La boîte de Pandore est ouverte et c'est l'ensemble du consensus social allemand qui menace de s'effondrer.

En réaction à ces attaques tous azimuts, une contre-proposition à l'Agenda 2010 du gouvernement est l'Agenda 3010 pour 30 heures de travail hebdomadaire sans perte de

salaire et avec embauche compensatoire et 10 euros de l'heure comme salaire minimum. Cela ressemble malheureusement à une utopie totale. Alors que l'on a toujours œuvré dans le passé pour le progrès social, on se demande aujourd'hui comment arriver à simplement sauvegarder des droits qui semblaient hier indiscutables...

● En France, réformes en salve

Après la déroute de Jospin en 2002, le gouvernement Raffarin a lancé une salve de réformes, largement approuvées par le patronat : diminution du remboursement des soins, recul de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations de retraite, remise en cause des droits des intermittents du spectacle...

Mot à la mode, l'activation frappe à son tour le RMI (Revenu Minimum d'existence). Il y a désormais le RMA (Revenu Minimum d'Activité). Il s'agit d'un contrat dérogeant au droit du travail. C'est le patron, que la loi appelle désormais « tuteur », qui recevra le RMI du salarié, appelé par la loi « bénéficiaire », pour le reverser avec un supplément ridicule de 2 euros par heure de travail. Avec un coût pareil, pourquoi continuer à embaucher d'autres salariés en respectant les conventions collectives et le code du travail ? Pour le prix d'un SMIC, le patron peut embaucher 6 contrats RMA !



Le RMA concerne ceux qui sont allocataires du RMI depuis plus de 2 ans. Pour continuer à percevoir des allocations, le RMIste est donc obligé d'accepter un contrat à durée déterminée à temps partiel, renouvelable deux fois dans la limite d'une durée totale de 18 mois. Il est interdit de cumuler ce travail imposé avec un travail choisi. C'est du travail à temps partiel imposé ! Si en fin de contrat, le RMAste retrouve son droit au RMI, il ne peut prétendre aux indemnités de chômage. En outre, un an de RMA ne confèrera qu'un trimestre de cotisations de retraite.

Outre qu'il ne garantit pas une insertion durable, ce système introduit une pression insupportable sur le marché de l'emploi. Un patron bon gestionnaire conclura logiquement qu'il est de l'intérêt de son entreprise de remplacer certains de ses travailleurs classiques par des RMAstes. La France va-t-elle laisser se développer les « working poors » ?

● **Aux Pays-Bas il faudrait une répartition plus équitable de la prospérité²**

Depuis le début des années 80, tout retournement de la conjoncture est mis à profit aux Pays-Bas pour économiser sur la sécurité sociale, sur les assurances chômage et incapacité de travail des travailleurs et sur les services et équipements publics. On réduit le montant des allocations et l'accès à ces allocations est rendu plus difficile.

Inspiré par la revendication d'un revenu d'existence garanti égal à 50% du PNB par habitant, le Comité néerlandais des *Marches européennes* discute les modes alternatifs de financement de la sécurité sociale. La question au centre de cette problématique est de savoir quelle est la prospérité à répartir, et la prospérité de qui ? Quelle est la situation actuelle, est-ce qu'il y a des alternatives et comment les réaliser ?

Au siècle passé une bonne partie de la sécurité sociale a été étatisée aux Pays-Bas. Le système comprend l'assistance sociale (des allocations sur base de besoins démontrés), la sécurité sociale (des assurances obligatoires qui visent soit tous les habitants, soit uniquement les travailleurs, sans examen des moyens d'existence), et les « demogranten » comme les allocations familiales. Tous ces dispositifs sont financés soit via les moyens généraux (les impôts sur les salaires, les bénéfices, les rentes

et la TVA), soit, et en bonne partie, via des cotisations sur les revenus des salarié(e)s.

Ce système est de plus en plus en crise. C'est surtout la charge imposée unilatéralement sur les épaules d'un groupe de plus en plus réduit de salarié(e)s qui rend les activités intensives en travail, notamment dans les services, les soins, l'enseignement et la recherche, de plus en plus chères comparées à des activités intensives en capital. La stratégie choisie et « imposée » pour sortir de cette crise depuis le début des années 80 consiste surtout en une limitation de l'accès aux équipements collectifs, la réduction des allocations et le développement de solutions privées ; donc le démantèlement de la sécurité sociale.

La revendication des *Marches européennes* d'un revenu garanti pour tous et toutes, ce qui implique une répartition de la prospérité, ne vise pas uniquement les revenus salariaux mais également les bénéfices et les rentes. Ces dernières composantes de la prospérité ne sont pas mises à contribution aux Pays-Bas quand on discute du financement de la sécurité sociale. Une source alternative de financement de la sécurité sociale pourrait consister en un impôt sur la valeur ajoutée des produits et des services.

● **En Irlande**

Le tigre celtique a surtout fonctionné au niveau économique, rendant les riches encore plus riches et les pauvres encore plus pauvres.

Devant l'importance du phénomène du chômage, les représentants des chômeurs ont obtenu d'être un 4^{ème} groupe dans la concertation sociale, à côté de l'Etat, des représentants du patronat et des syndicats. Ils estiment avoir pu obtenir ainsi plus de poids dans les négociations. L'Irlande a beaucoup développé les emplois « high tech » qui ne sont pas une solution pour tous. Il faut aussi s'efforcer de créer des emplois dans tout le territoire (et donc aussi dans les petites villes).

Au lieu de cela, on assiste au même phénomène de traque et de culpabilisation des chômeurs qui doivent sans cesse prouver leurs efforts en matière de recherche d'emploi. Le salaire minimum est de 7 euros par heure, ce que les patrons trouvent exorbitant et veulent encore faire baisser.

(2) Jan
Hollande et
Piet
(Euromarches) ;
Traduction
Frank.



● La Grèce : lanterne rouge !

La Grèce qui a toujours été la lanterne rouge européenne en matière de droits sociaux vit de nouvelles attaques contre des droits déjà très maigres ; 25% de la population vit sous le seuil de pauvreté. Il y a énormément d'emplois flexibles, de travail au noir (plus de 35%). Près de la moitié de la population active travaille plus de 60 heures par semaine !

Les propositions actuelles visent à exonérer le patron de cotisations sociales durant les 4 premières années de travail d'un salarié !

● L'entrée des pays de l'Est dans l'Union Européenne

Dans notre prochain numéro, nous examinerons le cas des pays de l'Est, en particulier de ceux qui font leur entrée dans l'Union Européenne. Lorsque l'on sait que le salaire minimum est de 200 euros par mois en Pologne, on imagine les enjeux de l'intégration de ces nouveaux entrants...

4 . Le projet de Constitution européenne et les droits sociaux

Les 19 et 20 mars dernier, à Bruxelles, a eu lieu une grande conférence-débat sur « *Les droits sociaux dans l'Europe élargie* », dans le cadre des journées organisées à l'initiative de l'association *Vereniging Bijstandsbond Amsterdam* (Hollande), avec la participation du *Réseau des Euromarchés*, des *Marchés européennes* (France), du *Collectif belge des Marchés européennes* (Belgique) et du *Soziales Europa e.V.* (Allemagne).

A cette occasion, **Marie-Paule Connan** a ré-attiré l'attention sur la question de la future Constitution européenne. Car le projet actuel constitue une folie suicidaire pour les politiques de protection sociale.

La Constitution ne prévoit pas de redistribution des richesses, rien n'y est obligatoire au plan social. Elle ne garantit ni le droit aux allocations de chômage, ni le droit à l'aide sociale, ni le droit au logement, ni le droit d'accès aux services sociaux. Ce n'est pourtant que si les droits sociaux étaient obligatoires qu'une convergence vers le haut serait possible.

Mais ce n'est pas le souhait du projet « Giscard ». L'article 34 de la Charte des droits fondamentaux, aujourd'hui partie II du projet de Constitution européenne, est clair : l'Union respecte (sic !) les droits sociaux là où ils existent mais il n'y a aucune obligation d'en créer là où il n'y a pas....

Avec ce libellé, la Convention qui a rédigé la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (signée à Nice en décembre 2000) a annulé tous les efforts des défenseurs des droits sociaux qui tentaient depuis 1948, dans le cadre du Conseil de l'Europe, d'amener les Etats membres à en accepter le caractère obligatoire. Etant donné la suprématie du droit européen sur le droit national, y compris constitutionnel, l'adoption de cette constitution « Giscard » imposera la révision et l'adaptation des Constitutions nationales. Les droits sociaux peuvent être supprimés dans la foulée.

Le minimum qu'il faille obtenir, c'est que la partie abusivement appelée « solidarité » de ce projet de Constitution européenne soit réécrit en reprenant le socle des droits sociaux de la Charte sociale dite de Turin (qui date de 1961 et a été révisée en 1996). La constitution « Giscard » permet d'ignorer ce texte de droit international. S'il est sauvegardé, il pourra être amélioré par la suite...





« Départ » pour les entreprises publiques : les citoyens ont la parole

en bref

Nous vous relayons ici une initiative qui nous semble intéressante, bien que nous nous interroguions sur les angles d'approche utilisés par le Crioc ; nous y reviendrons plus largement dans le prochain numéro de ce journal. Nous avons voulu ainsi permettre aux associations et personnes désireuses de participer de pouvoir le faire dès le démarrage du processus.

CRIOC,
Contacts
presse :
Antoinette
Brouyaux 02-
547.06.04,
<antoinette.
brouyaux@
crioc.be> ;
Inscriptions :
Monique Van
Peer 02-
547.06.41,
<monique.
van.peer@
crioc.be> ;
site :
www.crioc.be

Le CRIOC vous invite à participer au projet « Départ » (DEmocratie PARTicipative), concernant les services proposés par différentes entreprises publiques des secteurs suivants : transport de personnes, poste et télécommunications. Ce projet est mené avec le concours de la Fondation Roi Baudouin et du Parlement Fédéral.

1. Déroulement

A partir du 29 mars 2004, dans les locaux du Parlement Fédéral, des réunions thématiques présidées par des parlementaires, et consacrées à chacun de ces secteurs, réuniront les usagers intéressés dans trois groupes de travail (GT) différents.

Ceux-ci auront l'occasion de formuler avis et propositions en quatre étapes :

1. La 1^{ère} réunion de chaque GT permettra de rassembler les avis, critiques et souhaits des consommateurs-usagers.
2. Lors de la 2^{ème} réunion, ces souhaits seront confrontés à l'avis d'experts (au fait des contraintes techniques, environnementales, sociales et économiques).
3. Sur base de ces avis d'experts, lors de la 3^{ème} réunion (en septembre), les participants de chaque GT

formuleront des propositions (ou axes prioritaires) à l'attention des entreprises publiques visées.

4. La dernière réunion (en novembre) rassemblera les participants des trois groupes de travail pour un vote sur chacune des propositions.

2. Participation

Le site www.crioc.be présente toutes les précisions concernant ce projet. Il est possible de s'inscrire en ligne et d'y exprimer son avis sur les télécommunications, la poste et les chemins de fer. Les personnes intéressées par ces sujets mais n'ayant pas la possibilité d'être présentes aux réunions des groupes de travail, peuvent faire connaître leur souhait d'être tenues au courant du déroulement du processus.

Vu l'importance de permettre la participation des consommateurs les plus fragilisés, mais aussi la difficulté d'atteindre ceux-ci, toute association en contact avec ce public est invitée à relayer les débats sur ces sujets, dans le cadre de ses activités. Les avis ainsi récoltés par ces associations, pourront être transmis au CRIOC qui les répercutera au sein des réunions des groupes de travail au Parlement.

Tout organisme intéressé de jouer ce rôle de « groupe-relais » peut contacter le CRIOC, de même que toute personne désireuse de participer (voir coordonnées ci-contre).

	1 ^{ère} réunion	2 ^{ème} réunion	3 ^{ème} réunion
GT Télécommunications	29 mars	3 mai	22 septembre
GT Poste	19 avril	17 mai	29 septembre
GT Transport	26 avril	24 mai	6 octobre

Dates des réunions en 2004 (de 14h à 17h)



Depuis l'été dernier, où nous avons diffusé notre lettre ouverte aux parlementaires pour réclamer la mise en place du Fonds de créances alimentaires, conformément à la loi votée en février 2003 par le gouvernement arc-en-ciel, nous vous avons tenus régulièrement informés de l'évolution des décisions concernant la mise en place de ce fonds (voir Edito de notre numéro précédent).

Une plate-forme associative s'est mise sur pied et vous invite à la rejoindre, pour continuer des actions pour obtenir la mise en place du Fonds conformément à la loi votée.

Une « Action d'éclat » de la plate-forme aura lieu le 1er juin 2004, dans trois bureaux du Ministère des Finances ciblés en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. Nous y déposerons le matin les premiers dossiers de demande d'intervention du service pour recouvrement et l'après-midi dans les CPAS des nouveaux dossiers pour avances. Bloquez la date !!!

1. Adhérez à la plate-forme

« La loi du 21 février 2003 créant un service des créances alimentaires au sein du SPF Finances a été votée quasi à l'unanimité en janvier 2003. Ce service peut répondre aux problèmes des créances alimentaires impayées, payées partiellement ou tardivement. L'esprit de cette loi permet d'assurer l'accès universel au service, de répondre au principe du droit acquis par décision de justice, de favoriser l'égalité parentale et de rétablir l'égalité entre enfants créanciers. Tout cela est mis à mal par notre gouvernement à travers la loi programme de décembre 2003. Celle-ci a pour effet de dénaturer et de vider de son sens la loi du 21 février 2003.

Réclamez l'application de la loi du 21 février 2003 créant un service des créances alimentaires au sein du SPF Finances. Ce service doit permettre l'accès l'universel aux avances et aux recouvrements, afin de respecter le principe du droit acquis et d'assurer l'application effective de ce droit.

Adhérez à notre plate-forme.
Soutenez nos actions en vue de ne jamais laisser dormir ce dossier.
Une loi votée doit être appliquée ! »

Transmettez votre adhésion à la Plate-forme créances alimentaires (organisations et individus) à **Flora**

Personne de contact : Marie-Rose Clinet ;
fax 04-253.24.15 ;
courriel : <marierose@florainfo.be>

2. Cotisation

Les organisations, membres de la plate-forme sont invitées à verser une contribution financière pour financer les actions en cours et à venir.

Montant cotisation : 25 euros
à verser au compte n° 000-0224976-33 de l'ACRF 15, rue Jaumain – 5330 - ASSESSE
Avec mention P.F.A. – Créances alimentaires.

3. Liste des associations membres de la plate-forme

Action Catholique Rurale Féminine, Centre féminin d'éducation permanente, Collectif Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous, Conseil francophone des femmes de Belgique, Comité de liaison des femmes, Entraide et Fraternité/Vivre ensemble, Equipes d'Entraide, Femmes Prévoyantes Socialistes, La Ligue des Familles, Nerderlandstalige vrouwenraad (N.V.R), Réseau Flora, ASBL Retravailler - Liège, Vie Féminine, Vrouwen Overleg Komitee.



Des pin's pour la taxe Tobin

**Réseau Action
spéculation
financière**, 32
rue du
Gouvernement
provisoire,
1000
Bruxelles ; tél :
02.227.66.80,
fax
02.217.32.59,
E-mail :
if@entraide.be
et
sc@entraide.be

« L'impôt est le prix de la civilisation »

Campagne de diffusion de pin's : ceux qui porteront ce pin's, personnalités en vue ou citoyens anonymes, feront ainsi savoir qu'ils sont favorables à une taxe sur les transactions de change qui permettra :

- de contribuer à éviter les crises financières comme on en a connu à la fin du siècle dernier ;
- d'accroître la transparence des marchés financiers et de renforcer ainsi la lutte contre la criminalité financière et la criminalité en général ;
- de dégager des fonds pour financer un développement durable au nord et au sud.

Depuis deux ans, un large réseau d'associations et des parlementaires tentent de faire aboutir la proposition de loi sur la taxe Tobin-Spahn, déposée en mars 2002 en commission des finances de la Chambre. Remise à l'ordre du jour après les élections de juin 2003, elle a été discutée au sein de la commission spéciale « Mondialisation » pour être renvoyée en commission des finances du Sénat.

Joëlle Milquet, Riccardo Petrella ou François Houtart seront parmi les premiers à porter le pin's, et de nombreuses personnalités tant francophones que néerlandophones devraient suivre leur exemple.

Par cette campagne, les associations entendent faire monter la pression afin d'arriver rapidement à un vote de la proposition de loi en commission des finances puis en plénière. Nous avons 10.000 pin's à diffuser du côté francophone. Ces pin's sont destinés à être distribués et non vendus.

Par contre, les associations sont appelées à en acheter un certain nombre et à en assurer la diffusion. Les pin's seront notamment disponibles dans les Magasins du monde.

Toutes les personnes et associations prêtes à diffuser le pin's peuvent prendre contact avec Isabelle Franck, « Réseau Action contre la spéculation financière », rue du Gouvernement Provisoire 32 - 1000 Bruxelles ; Tél. : 02-227.66.86 ; Fax : 02-217.32.59 ; <if@entraide.be> ; site : www.entraide.be.

Dossier agriculture

(suite)



Gens de la terre : témoignages d'agriculteurs et d'agricultrices en Wallonie

Un journaliste, René Sépul, et une photographe, Cici Olsson, ont sillonné des fermes wallonnes à la demande de la Fondation Roi Baudouin. Pendant des mois, ils ont pris le temps de rencontrer les agriculteurs. Fait de témoignages et de photographies, cet album nous ouvre une fenêtre sur la vie des agriculteurs wallons d'aujourd'hui. Si vous souhaitez l'obtenir, faites-nous signe¹ ; nous essaierons d'obtenir une réduction collective.

Il y a actuellement moins de 20.000 exploitations agricoles en Wallonie (il y en avait près du double il y a une vingtaine d'années) ; les agriculteurs représentent moins de 2 % de la population belge.

1. Quelques dates clés pour l'agriculture wallonne

1962 : Lancement de la Politique Agricole Commune (PAC), par les 6 états membres de la Communauté européenne, dont les productions agricoles sont déficitaires. Par le soutien des prix de production, la PAC conduit à la modernisation du secteur, la hausse de la productivité et à la baisse de la main d'œuvre nécessaire.

1970 : La PAC génère des excédents très coûteux ; l'Europe décide de réduire le nombre d'exploitations agricoles (encouragements à la cessation d'activité).

1984 : Apparition des quotas laitiers ; cela entraîne une restructuration des troupeaux

en bref
Pour comprendre la réalité quotidienne des agriculteurs dans notre pays, les témoignages recueillis dans ce livre en disent plus long que de grandes études. Un livre à découvrir.

wallons, l'élevage bovin cessant d'être mixte ; il devient viandeux ou laitier.

1992 : Modification de la PAC, qui devient une politique de soutien aux revenus (plutôt qu'une politique de soutien des prix).

1995 : Mise en place de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) au niveau international ; elle vise à favoriser le commerce international des produits agricoles.

1996 : Crise de la vache folle (ESB), chute des prix de la viande.

1999 : Crise de la dioxine.

2000 : Apparition de l'épidémie de fièvre aphteuse ; création de l'Agence fédérale pour le suivi de la chaîne alimentaire (Afsca).

2001 : Enquête de la KUL (à la demande de la Fondation Roi Baudouin)² ; 25% des agriculteurs belges vivent sous le seuil de la pauvreté. La situation est sans doute sous-estimée, car cette enquête se base sur des chiffres de 1997 et 1998, donc antérieurs aux crises de la dioxine et de la fièvre aphteuse.

2003 : Accord pour réforme de la PAC ; pour favoriser une agriculture plus verte, baisse des prix agricoles, et baisse des aides directes ;

Une publication de la **Fondation Roi Baudouin** ; tél. 070-233.728, mail : <publi@kbs-frb.be>, site : www.kbs-frb.be., septembre 2003 ; photos **Cici Olsson**, textes **René Sépul**.
Présentation : **Ghislaine De Smet**

(1) contactez **Yves Martens**, au 02.218.09.90

(2) Voir présentation dans le numéro précédent de ce journal, page 25.

l'aide se fait par un forfait annuel soumis à des normes en matière d'environnement, de bien-être des animaux et de sécurité des aliments.

2. Des témoignages

Le livre comporte 160 pages, avec 50 témoignages d'agriculteurs wallons, et quelques témoignages de paysans du Sud (Nord-Vietnam, Mauritanie, Inde). Les extraits choisis ici n'en donnent qu'un reflet partiel, bien sûr, mais ils nous ont semblé intéressants à pointer.

● Jules et Denise Docquier, Verlée

« La seconde guerre mondiale a bouleversé les idées : les femmes ont été capables de faire tourner les fermes seules. Nous avons vécu la mécanisation de l'agriculture wallonne. Quand tu faisais de la mécanisation, tu choisissais une autre vie. Il fallait plus de terres. Le matériel coûtait cher, donc on hésitait à le partager. La solidarité a diminué. Ce n'est pas que les gens sont devenus plus égoïstes aujourd'hui, mais on vit plus pareil. Notre village, c'était une famille. Tout le monde s'entraidait. Si un voisin vendait une bête, on en parlait, on était contents si le prix était bon. Aujourd'hui, je ne vais pas dire que je ne suis pas content quand un voisin vend une bête, mais il en vend tellement ».

● Lambert Franc, Wangenies

« Dans les années cinquante, nous avons une cinquantaine d'hectares. Les moissons duraient un mois et demi. Elles réclamaient dix ou douze hommes à temps plein. Quand j'entends parler du bon vieux temps en agriculture, je souris. Il fallait le vouloir, ce métier. Le stress, les conditions de travail, c'était quelque chose. Les services publics et toutes les entreprises qui se développaient, même le secteur industriel, attiraient les fils de fermiers. L'embauche était facile et la paie assurée en fin de mois.

Quand j'ai repris en 1963, vivre de ce métier signifiait grandir. J'ai été le témoin de l'évolution tant dans ma ferme que dans le milieu syndical. A chaque réforme de la PAC, nous descendions dans la rue pour manifester. Avec le temps, nous avons appris à nous poser comme des interlocuteurs du monde politique. L'on ne gueule plus après, on négocie avant. Au sein de la Fédération wallonne de l'agriculture, nous avons besoin de techniciens capables de démontrer où les politiques annoncées vont nous conduire. Qu'est-ce qu'un ministre de l'agriculture en 2003 ? Quand une réunion européenne se tient, elle réunit 25 ministres. C'est à ce niveau qu'on doit être, pas dans la rue ».



● Jules Lizin, Grande-Enneille

« Trente-six ans de métier, c'est un bail. Ma femme se serait battue pour qu'aucun des enfants n'ait la vie qu'on a eue. Il fallait toujours être là : qu'il y ait un mariage, une communion ou un baptême, nous arrivions souvent les derniers et rentrions toujours les premiers pour traire. J'ai cotisé quarante-cinq ans pour recevoir une pension de 700 euros chaque mois. Indépendants, nous n'avons presque pas d'allocations familiales ou de primes de naissance. La maison, c'est un héritage. Sans cela, je ne sais pas comment on aurait fait.

Notre ferme était la dernière du village. Il y a parfois des reproches. Si on court aux champs et que l'on transporte du fumier, vous entendez les remarques ».

● Claude Ponsard, Fronville

« Je n'ai pas manifesté. J'aurais aimé y aller, mais quand on est seul à travailler dans la ferme, on ne peut pas laisser les bêtes. Mais je le sais, j'aurais dû y aller. Il faut que les gens comprennent avec quoi nous devons vivre. Quand les comptes sont faits, il me reste moins de 5000 euros par an. Pour moi, ma femme et ma fille. C'est tout de même incroyable d'en arriver là avec un chiffre d'affaires supérieur à 100.000 euros l'année. Allez d'une ferme à l'autre, vous verrez de beaux tracteurs et de belles étables. Mais à qui ce beau matériel appartient-il ? Cela, c'est une autre histoire !

J'ai eu de belles années, jusqu'au début des années 90. Mais aujourd'hui, je ne sais pas combien de temps je pourrai tenir. Heureusement, ma femme travaille à mi-temps. Sans son salaire, nous fermerions boutique. Nous ne manquons de rien, mais on compte tout le temps. Cela fait réfléchir quand on voit le temps que l'on passe au boulot. On n'arrête jamais. Avec ce que l'on travaille, on mérite plus. Nous, les fermiers, les congés payés, on ne connaît pas. L'équipe de remplacement existe, mais il faut la payer. Alors nos rêves, on les reporte toujours à plus tard. Nous ne sommes partis qu'une seule fois avec ma femme et la petite. Deux jours à Euro Disney ! Pour moi, c'était comme d'arriver au paradis ».

● Pierre Ska, Solre Saint Remy ; Fédération wallonne des agriculteurs.

« En 2001, nous avons publié un encart dans notre journal pour aider les agriculteurs en difficulté. Sept cent réponses sont revenues. Report de dettes, consolidation d'emprunts, demandes de liquidités... Le revenu moyen

d'un agriculteur atteint 60% du revenu de parité en Belgique. Les choses se sont dégradées de manière phénoménale ces dernières années ».

● José Sépul, Sinsin

« Les primes ont foutu le métier en l'air. Trop de fermiers travaillent aujourd'hui en fonction des primes. C'est une erreur, mais on craque tous. C'est un cercle vicieux : plus tu veux de primes, et plus il te faut des hectares. Tu te bats pour trouver des terrains, tu les loues, ou tu les achètes hors de prix. Tu t'endettes. Les quotas, c'est pareil. Moi, à plus de soixante ans, je pense que c'est une catastrophe. C'est une chaîne sans fin, tout est déréglé. On veut produire un maximum, mais on produit trop. Les banques ont leur part de responsabilité, elles ont toujours eu de l'argent facile pour les fermiers et prêtaient sans trop y regarder. Mais les prêts, avec ou sans garanties, il faut les rembourser.

Je continue tant que j'ai la santé. Je garde une vingtaine de bêtes. Il y a quelque chose d'affectif et de très fort entre nous et la terre ».

● Mariette Canivet, Baileux

« Vous n' imaginez pas ce que nous avons vécu. D'habitude, un agriculteur encaisse un coup, puis se relève, mais cette fois les coups se sont enchaînés les uns aux autres. Le dernier, la fièvre aphteuse, n'avait rien à voir avec ce que nous avons connu. Les bras de nos hommes sont tombés trop bas. Quand la télé a montré les troupeaux qu'on brûlait, mon mari ne savait plus quoi faire. Il regardait les images et répétait : « *ils deviennent fous, ils deviennent fous !* ».

Nous avons grandi dans un milieu où les fils étaient poussés à reprendre la ferme. Aujourd'hui, vous devez endetter vos enfants à un point tel que cela devient impossible pour eux de reprendre. On ne sait plus quoi leur dire ».

● Michel Paquet, Les Fossés

« On a commencé les yaourts, la maquée et le fromage de chèvre en circuit court. On déposait nos produits dans les magasins du coin. Aujourd'hui, nous avons élargi la distribution aux épiceries locales. Nous n'avons jamais vu grand ni fait de folies en matériel. Chez nous qui transformons le lait et assurons la distribution directe, un litre de lait rapporte le triple de ce qu'il rapporterait s'il était vendu à la laiterie. C'est suffisant pour bien vivre. La ferme repose sur Françoise et moi. Le problème, c'est

que lorsqu'un de nous deux est malade, il faut 4 personnes pour nous remplacer.

On vivrait mieux s'il n'y avait pas tous ces contrôles. Aujourd'hui, c'est cette histoire de méthode HACCP. En résumé, c'est : on ne contrôle plus le produit fini mais le processus de fabrication. Moi je veux bien, mais qu'on nous laisse une chance. Les analyses nouvelles signifient ici un minimum de 600 euros par an. Pour une exploitation de notre taille, c'est beaucoup. Plusieurs dizaines de petits producteurs ont jeté le gant ces derniers mois à cause de ces règles ».

● Raymond Pirard, Muno

« Je me suis engagé au sein du MAP (Mouvement d'Action paysanne) pour la défense d'une autre agriculture, quelque chose qui ne soit ni régionaliste, ni corporatiste, mais respectueux de l'homme et de l'environnement. Une agriculture citoyenne. Il reste incroyablement difficile de conscientiser le milieu agricole à une analyse politique des évolutions.

Malgré les crises, nous ne sommes guère soutenus. Les ministres en charge de l'agriculture nous disent à demi-mot que l'agriculture paysanne est archaïque et dépassée. Cette agriculture est pourtant synonyme de qualité et de respect de la vie. Je rêve d'un sursaut de la profession et d'une plus grande prise de conscience du consommateur. Face à une agriculture de masse, intensive, et visant l'exportation à bas prix, il existe une agriculture paysanne qui mérite plus d'égards et de reconnaissance. L'alimentation n'est pas une marchandise comme les autres, elle concerne toute la population. Nous devons retrouver un langage citoyen avec le consommateur, nous devons être son partenaire ».



Nous n'avons que des transgènes à perdre et tout un monde à gagner...

en bref

Depuis quelques années, le CAGE (Collectif d'Action Gén-Ethique), actif dans les trois régions du pays ainsi qu'en France développe une résistance de terrain aux OGM et à l'entreprise nécrotechnologique en Belgique. Voici un rapide portrait du CAGE et de ses actions.

Gabrielle
Vogt ;
<gabrielle.vogt@bordet.be>

1. Genèse

Le CAGE a vu le jour en juillet 1999 lors de la 3^{ème} édition du « Carrefour des luttes » (espace autonome de rencontre entre dynamiques de résistance, organisé 2 à 3 fois par an par un réseau aux pratiques diverses - Systèmes d'Echange Locaux, comités de chômeurs, radios, collectifs contre les expulsions d'étrangers, coopératives agricoles, luttes artistiques,...).

A l'issue d'une conférence-débat sur « les dessous de notre assiette », la centaine de participants à la journée s'est répartie en groupes de travail pour lancer une riposte ferme et durable à la production et à la commercialisation d'OGM mais aussi plus globalement aux logiques marchandes appliquées au vivant sous toutes ses formes.

Il faut en effet savoir qu'à ce moment la Belgique :

- comptait un nombre record, proportionnellement à son territoire, de sites de tests OGM (183 demandes introduites - officiellement ! - depuis 1988) ;
- finançait les travaux d'un des pionniers de la transgénèse, le prof. Van Montagu (fondateur de Plant Genetic System, rachetée par la multinationale agrochimique AgrEvo/Aventis) ;
- avait vu disparaître près de 30% de ses fermes en 10 ans ;
- faisait souvent office de laboratoire ou de décharge des multinationales agro-alimentaires par rapport à d'autres pays européens



(voir les déclarations d'Unilever sur la prétendue « indifférence » du consommateur belge).

2. Les objectifs

Le CAGE a pour objectif principal de dénoncer les nuisances sociales et environnementales inhérentes au génie génétique. Il entend exercer une vigilance sans relâche au moyen d'actions concrètes pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation libre d'OGM.

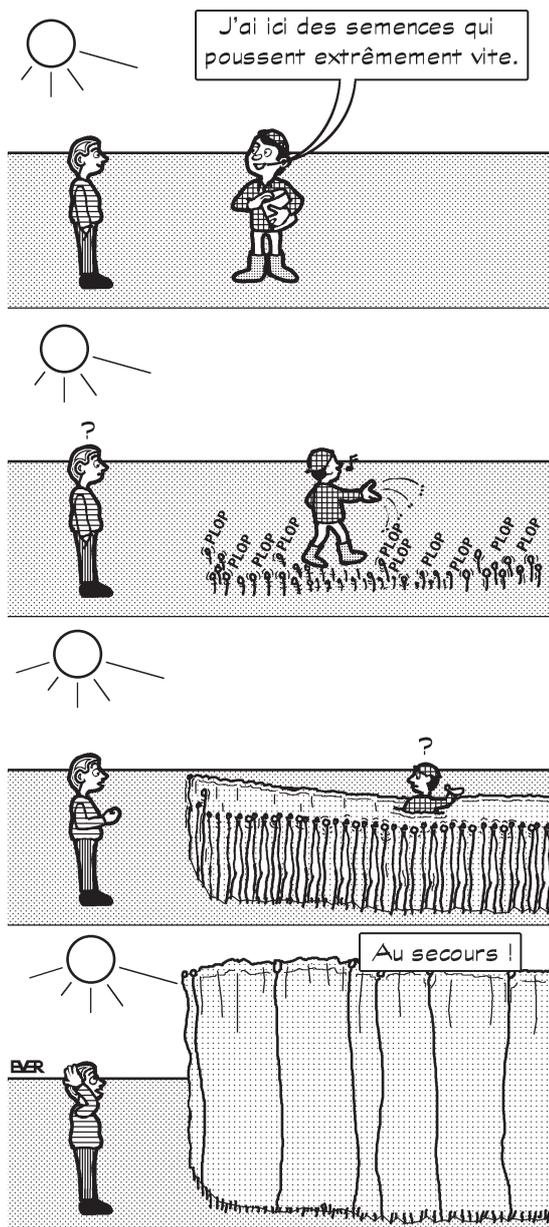
Ce qui suppose au minimum :

- l'explicitation précise des procédures auxquelles ont recours les fabricants lorsqu'ils prétendent écarter les OGM de leurs produits (substitution et/ou contrôle de la filière « de la fourche à la fourchette ») ;
- la transparence par rapport à l'entièreté des filières d'approvisionnement, sur lesquelles beaucoup de fabricants transfèrent commodément la responsabilité de l'élimination des OGM (avec mise à disposition de l'identité des fournisseurs) ;
- l'élimination des OGM de l'alimentation des animaux qui aboutissent dans notre assiette : premier débouché des OGM cultivés industriellement (tourteaux de soja pour le bétail,...), la viande semble avoir été « oubliée » dans le processus actuel de retrait.

3. Les actions

● Autocollants « Risque d'OGM »

Une première journée nationale d'actions eut lieu le 20 novembre 1999. Des autocollants « Risque d'OGM » ont été apposés sur les produits contaminés des grandes surfaces visitées, pour sensibiliser les consommateurs. Le bilan était plutôt satisfaisant : 12 villes impliquées, en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles, entre 200 et 300 participants, plus de 11.000 autocollants apposés sur des articles répertoriés dans les « listes noires » de Greenpeace. Autant dire que des rayons entiers y sont passés !



Cette pratique s'est étendue à d'autres terrains, comme celui des distributeurs automatiques de « délices » OGMisés (Mars, M&Ms, Crunch,...) dans le métro bruxellois, accompagnée maintenant de l'affichage d'un feuillet intitulé « *Notre vie, leur argent* », qui répercute le cynisme de Master Foods et de Unilever et fournit la liste des marques que ces deux sociétés commercialisent. Ces autocollants donnent parfois l'occasion de discuter avec le personnel et les gérants. Les vitrines des Quick et des McDo ont aussi suscité la prolifération des petites étiquettes oranges, ce qui permet de pointer l'invasion des OGM dans l'alimentation du bétail.

Depuis la fin 1999, il ne se passe quasiment plus une semaine sans que se produisent une ou plusieurs interventions des groupes du CAGE, donnant lieu à des étiquetages conviviaux et collectifs.

Le CAGE ne revendique pas un étiquetage « officiel » des produits contenant des OGM ! Que ce dernier se mette en place a somme toute relativement peu d'importance. Ses objectifs consistent plutôt à se libérer de l'emprise marchande et techniciste sur le vivant. Il y a aussi de nombreux effets pervers d'une commercialisation « contrôlée et transparente » de produits issus d'OGM ou en contenant : caution indirecte à leur dissémination industrielle et aux nuisances qui en dérivent, risque de création d'une double filière dans la distribution - aliments normaux plus chers. Le droit à la transparence ne consiste pas à pouvoir se rendre compte que les magasins regorgent de produits contaminés... et à devoir s'y résigner !

● Genespotting

Quatre « *Genespotting* » ont eu lieu depuis le mois de septembre 2002, imaginé à partir des « *Bombspotting* », (action pratiquée par les pacifistes anglo-saxons, qui consiste à localiser puis inspecter un site, ou à questionner des responsables directement sur place). Les cibles ne manquent pas : parcelles d'expérimentation de végétaux transgéniques, laboratoires de recherche universitaire, sièges de firmes de biotechnologie, centres de recherche unissant public et privé (pour montrer leur collusion organique), organismes de récolte de fonds pour la recherche en génétique), etc.

L'un des *Genespotting* eut lieu à Florennes. L'objectif était la destruction d'un double champ de colza OGM, propriété de Bayer. Il s'agissait du seul « essai à l'échelle d'une ferme » expérimenté en Belgique, c'est-à-dire juxtaposant deux champs, l'un transgénique et l'autre pas, visant à vérifier le degré de contamination. Cette inspection citoyenne orchestrée par le CAGE avait pour but de montrer que les normes les plus élémentaires n'y étaient pas respectées : variétés cousines à proximité (du chou, de la moutarde sauvage), potagers à l'intérieur de la zone officielle de dissémination, etc. Le bourgmestre, prévenu de l'action et craignant d'éventuelles agitations dans sa commune, ordonna quelques jours auparavant au fermier l'arrachage prématuré du champ de



colza génétiquement modifié.

● Résultat des actions

La pression démocratiquement exercée par les actions du CAGE a vraisemblablement pesé dans la décision des entreprises de biotechnologie de ne pas procéder à des expérimentations en plein champ en 2003 sur le sol belge. En effet, en décembre 2002, Belgo Biotech, l'organe de lobbying des entreprises de biotechnologie implantées en Belgique, déclare l'arrêt de toute expérimentation de végétaux transgéniques en plein champ. La Belgique était officiellement libérée de son statut de laboratoire grandeur nature du génie génétique. En effet, en 2003, la seule demande d'autorisation (une expérience de pommiers transgéniques menée dans le giron de la recherche publique et sur laquelle le CAGE est intervenu à deux reprises) a essuyé un refus ministériel.

En tout état de cause, la lutte contre le génie génétique aura montré que des actions collectives auto-organisées sont parvenues à retarder son développement de façon conséquente.

Pour en savoir plus :

- site web du CAGE :
<http://sbb.collectifs.net/cage/CAGE1.HTM>
- renseignements sur les expériences en biotechnologie : A SEED Europe, Post Bus 92066, 1090 AB Amsterdam, Pays-Bas ; site : www.aseed.net
- pour recevoir la cassette vidéo de l'action menée à Florennes, contactez : [<genespotting@altern.org>](mailto:genespotting@altern.org)
- négligences dans les recherches OGM belges : <http://www.transfert.net/a8554>



Pour une Politique Agricole Commune (PAC) légitime, durable et solidaire

en bref

1. Brève présentation de la CPE

La Coordination Paysanne Européenne représente 18 organisations paysannes de 11 pays européens. Elle a été créée en 1986. Ces organisations proposent une réforme en profondeur des politiques agricoles en Europe et dans le monde. La CPE est reconnue comme interlocuteur par les institutions de l'Union Européenne (UE), et siège depuis octobre 1998 au sein des Comités Consultatifs Agricoles de la Commission européenne.

La CPE favorise les échanges entre organisations paysannes des différents pays, organise régulièrement des voyages d'étude, ainsi qu'un nombre important de séminaires européens. Elle a publié ces dernières années de nombreux documents sur la PAC, l'OMC, l'alimentation, etc. En 1993, la CPE, avec d'autres organisations issues de plusieurs continents, a participé à la création d'un mouvement paysan mondial, la « Via Campesina »¹.

Quelques acquis de la CPE : la modulation des aides directes, l'interdiction de l'hormone laitière rBST et des hormones de croissance bovine, l'interdiction des antibiotiques dans l'alimentation du bétail, la résistance des paysans européens aux OGM, la mise en place de Via Campesina.

2. Pourquoi faut-il changer de PAC ?

L'Union Européenne (UE) doit faire face à une série de plaintes de l'OMC, l'obligeant à revoir la réforme de la PAC. En effet, à Cancun, les pays tiers ont refusé de tolérer davantage l'« escroquerie » euro-américaine des années 1990 : l'abaissement du prix agricole interne au prix mondial, associé à des paiements directs (découplés). Les produits agricoles de base de l'UE et des USA continuent ainsi d'être exportés à un prix artificiellement trop bas, souvent en-dessous des prix de production.

L'UE porte une lourde responsabilité dans le développement d'un débat international qui tend à mettre aujourd'hui tous les soutiens

La politique agricole européenne doit changer de cap, d'urgence, pour permettre aux petites exploitations de produire des aliments de qualité. Et stopper la production intensive pour l'exportation, en faisant du dumping sur les marchés internationaux.

publics à l'agriculture au panier. Pourtant, les soutiens publics à l'agriculture peuvent être tout à fait légitimes pour soutenir l'agriculture paysanne dans toutes les régions, pour autant que ce soutien ne serve pas à exporter à bas prix. Les règles actuelles du commerce international et de la PAC bénéficient en fait à l'industrie agro-alimentaire et à la grande distribution.

La Commission européenne présente la réforme de la PAC comme une réforme favorable à l'environnement et au bien-être des animaux : mais l'élevage intensif industrialisé de volaille, de porc, de veau, de lait... basé sur les importations massives d'alimentation animale (sans droit de douane), n'est pas enrayé. Produire au plus bas prix possible ne peut garantir la multi-fonctionnalité de l'agriculture. Il faut pour cela modifier les modes de production trop intensifs, qui ont de multiples effets négatifs.

La PAC répartit de façon très inégale les fonds publics en faveur des grosses exploitations, de certains secteurs, de certaines régions. Il faut la revoir, pour développer une agriculture paysanne durable, multi-fonctionnelle, non distorsive sur le marché international.

3. Propositions pour une PAC légitime, durable et solidaire

Il faut inverser la tendance actuelle à la concentration des exploitations pour maintenir un nombre important de petites et moyennes exploitations, qui jouent un rôle irremplaçable dans la production d'une alimentation diversifiée de qualité, l'entretien des paysages, le

**Coordination
Paysanne
Européenne
(CPE), 18 rue
Sablonnière,
1000
Bruxelles ; tél.
02-217.31.12 ;
mail : <cpe@
cpefarmers.org>;
site internet :
www.
cpefarmers.
org ;
communiqué
de novembre
2003 ;
présentation
par Ghislaine
De Smet.**

(1) Voir
présentation
dans le numéro
précédent de ce
journal, page
28.



débroussaillage des forêts, l'occupation humaine du territoire...

La PAC doit satisfaire en priorité les besoins du marché intérieur et non être conçue en fonction des intérêts de l'exportation. Toute forme de soutien direct ou indirect pour exporter en dessous des coûts de production (dumping) est à bannir.

Chaque état a le droit de définir sa politique agricole et alimentaire, à partir du moment où il ne perturbe pas le marché international : c'est ce qu'on appelle la « souveraineté alimentaire »². Pour maintenir à long terme des exploitations agricoles viables, c'est la vente de leurs produits qui doit retrouver son rôle central dans le revenu.

Pour que la PAC soit cohérente, légitime, durable, il faut associer plusieurs niveaux de propositions qui doivent être mises en œuvre en parallèle :

- **Maintenir une agriculture paysanne sans perturber le marché international**

Si l'UE veut garder une production agricole en Europe, il faut pouvoir y maintenir les agriculteurs... Pour cela, l'Europe étant une région où les coûts de production sont plus élevés que dans beaucoup d'autres régions du monde, il faut se protéger des importations à bas prix. C'est légitime à partir du moment où l'Europe cesse d'exporter à bas prix.

L'UE fixerait alors un niveau de préférence communautaire pour tous les produits agricoles, y compris l'alimentation animale. Ce niveau est lié au coût de production européen moyen (objet d'une révision régulière). Pour pouvoir garder des agriculteurs dans toutes les régions, il faut leur permettre de produire, en les soutenant par des paiements directs qui couvrent la différence entre les coûts de production plus élevés et le niveau choisi pour la préférence communautaire. Il est bien entendu nécessaire de maîtriser également l'offre de production, pour que le marché européen maintienne le prix agricole ainsi orienté.

L'OMC n'a pas sa place dans la définition des politiques agricoles ou de services publics (santé, éducation, eau, énergie...). Les règles du commerce international devraient être subordonnées à la Déclaration universelle des

droits de l'Homme ainsi qu'aux conventions internationales relatives aux questions sociales et environnementales.

- **Une offre de production maîtrisée, des modes de production durables**

Il est donc nécessaire de dés-intensifier les exploitations agricoles trop intensives. Avec les mesures suivantes par exemple (avec une période de transition et un soutien financier aux exploitations) : lien entre l'élevage et le sol (densité maximale par hectare de surface fourragère, abandon progressif de l'élevage « hors-sol ») ; diminution drastique des nitrates ; interdiction des antibiotiques dans l'alimentation animale ; diminuer les intrants et systématiser la rotation des cultures ; irrigation réservée aux zones sèches, lorsque les nappes phréatiques ne sont pas en danger ; normes d'élevage respectant le bien-être des animaux (interdiction de l'élevage en batterie, réduction des temps de transport) ; soutien spécifique à la production de protéines végétales dans les exploitations d'élevage,...

En cas d'excédents conjoncturels, établissement de prix agricoles minimums d'achat pour l'industrie agro-alimentaire et la grande distribution.

- **Favoriser les marchés régionaux et la transformation locale des produits**

Aides financières pour soutenir les marchés locaux et régionaux, la vente directe, les petites structures de transformation locale ; normes sanitaires et techniques différentes des normes industrielles (adaptées à la transformation artisanale à la ferme).

La diminution des transports à longue distance améliore l'environnement et la sûreté alimentaire.

- **Des produits agricoles sûrs et de qualité**

Interdiction générale de production et d'importation des OGM (dans la production agricole et dans la transformation agro-alimentaire) ; étiquetage complet obligatoire des produits destinés à l'alimentation animale, liste positive de produits autorisés dans l'alimentation du bétail ; contrôle, limitation et interdiction à terme de la présence de produits toxiques dans les aliments (dioxines, nitrofuranes, antibiotiques,

(2) Voir article dans numéro précédent du journal, page 27.



Vient de paraître...

(1) Benoît Galand, UCL, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, 10 Place du Cardinal Mercier, 1348 Louvain-la-Neuve ; tél.: 010-47.86.58 ; fax : 010-47.85.89

Les personnes sans-abri en Belgique : Regards croisés des habitants de la rue, de l'opinion publique et des travailleurs sociaux.

P. Philippot et B. Galand¹
Academia Press, 2003 - 164 p.

Cet ouvrage aborde le phénomène du « sans-abrisme » (le fait de ne pas disposer de logement) d'un point de vue psycho-social. Combinant un ensemble d'outils scientifiques, il offre des pistes de réponses aux questions suivantes :

- Quelle est la prévalence du sans-abrisme en Belgique et dans les autres pays européens ?
- Qui devient sans-abri, comment et pour combien de temps ?
- Quelle représentation l'homme de la rue a-t-il des personnes sans-abri ?
- Les travailleurs sociaux partagent-ils cette représentation ?
- Quelle image du sans-abrisme la presse quotidienne belge véhicule-t-elle ?
- Quelle représentation les personnes sans-abri ont-elles d'elles-mêmes, quel est leur parcours, quels sont leurs projets, quel est leur état de santé mentale ?

Bien que réalisées dans le contexte belge, ces études ont une portée plus large, les résultats obtenus étant systématiquement comparés avec des données d'autres pays européens ou nord-américains. Le présent ouvrage devrait intéresser tant les travailleurs de terrain, que toute personne ayant en charge les politiques sociales et de la santé concernant les personnes les plus démunies.

(2) Découvrez le site de l'auteur : www.rullac.net ; E-mail : <contact@rullac.net>.

L'urgence de la misère

Stéphane Rullac²
Éditions Les Quatre Chemins - 192 p. - Distribution en librairie par DILISCO.

Stéphane Rullac a 31 ans. Pendant près de deux ans, il a travaillé comme vacataire au Samu social de Paris et a passé 150 nuits à bord des camions. Stéphane Rullac nous emmène en maraude, la nuit, au cœur de la ville. L'auteur interroge le fonctionnement d'une institution qui repose sur le principe de l'« urgence sociale ». De rencontres en témoignages, la parole est donnée aux sdf et aux acteurs du dispositif d'assistance.

Cette enquête se transforme au fil des pages en une analyse subtile de la relation que nous entretenons avec les sans-abri. Dix ans après la création du Samu social et cinquante ans après celle des compagnons d'Emmaüs par l'abbé Pierre, « L'urgence de la misère » est une contribution passionnante qui vient nourrir le débat et la réflexion sur le rapport entre l'opulence de notre société et sa misère.

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Nous avons besoin de vous !

Avec l'engagement de notre deuxième travailleur, le Collectif est à présent à pied d'oeuvre pour développer ses deux chantiers :

- **la préparation d'un nouveau forum**, sur la problématique de l'emploi convenable en collaboration avec les associations, les syndicats, et des personnes qui ont connu des emplois précaires ;
- **la publication du journal**, en améliorant encore sa qualité, par la diversité des échos des initiatives des organisations qui nous sont proches, et par l'établissement d'un agenda intéressant.

Tout cela sur fond de ce qui reste notre préoccupation centrale : **renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser et dénoncer ensemble les causes de l'exclusion sociale.**

Cela implique évidemment un autre défi : faire face à nos frais de fonctionnement (loyer, équipement, déplacements, publication, frais d'envoi.), et également à une partie de nos frais de personnel. Nous assumons seuls ces coûts (y compris les frais d'impression du journal, depuis 2003).

Vous pouvez nous aider :

- en faisant connaître notre journal autour de vous
- en venant renforcer notre CA ou nos groupes de travail
- en mettant en route un ordre permanent mensuel (de 5 à 15 euros)

Abonnements (*ajouter en communication : ABO*)

- 14 euros/an : travailleurs
- 7 euros/an : sans emploi et étudiants
- 30 euros/an : organisations
- 40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)

Cotisations de membre (*ajouter en communication : COTIS*)

(vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :

- 30 euros/an : travailleurs
- 15 euros/an : sans emploi et étudiants
- 60 euros/an : organisations
- 30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans emploi)

Numéros de compte (au nom du Collectif Solidarité contre l'exclusion)

- 068 - 2370559 - 03
- ou 523 - 0800384 - 15

Pour nous contacter : (Yves Martens)

- adresse : 43 rue Philomène - 1030 Bruxelles
- téléphone : 02 - 218.09.90
- fax : 02 - 218.09.90
- courriel : info@asbl-csce.be
- site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Merci à tou(te)s pour votre soutien...

et bienvenue parmi nous à tous ceux (celles) qui veulent nous donner un coup de main !

Journal de Collette

*Du 1er décembre 2003
au 31 janvier 2004*

BER

Mardi 2

L'ABSyM proteste: le gouvernement propose de ne plus rémunérer le temps qu'un médecin de garde dort à l'hôpital.

Un précédent inquiétant, ce principe que les heures où l'on dort ne sont plus rémunérées.

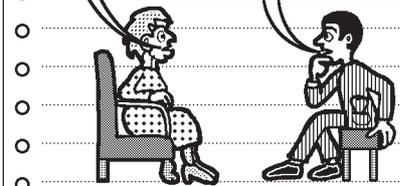


Vendredi 5

L'évolution des pensions ne suit pas celle des salaires et, par conséquent, celle des coûts de santé.

Docteur, combien d'années ai-je encore à vivre ?

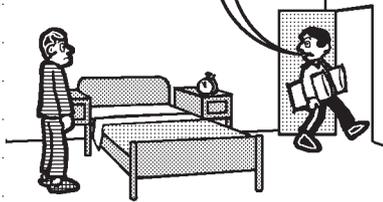
Avec votre état financier, pas plus de deux ans.



Vendredi 12

Le juge prononce des peines sévères contre les gendarmes qui ont "accompagné" Sémira Adamu.

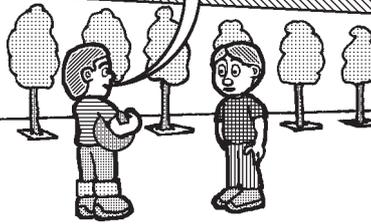
Désolé, mais le chef a dit que vous devez rendre toutes vos armes.



Mercredi 17

La situation des isolés est plus précaire que celle des cohabitants, ce qui pousse certaines personnes à rester ensemble.

Tes parents divorcent ? Veinard ! Les miens sont trop pauvres pour pouvoir faire ça.



Jeudi 8

Les handicapés sont de moins en moins tolérés dans notre société: l'euthanasie leur est parfois imposée.

La vie, ne t'est-elle pas devenue insupportable ?

Ce qui est insupportable, ce sont les gens comme toi !

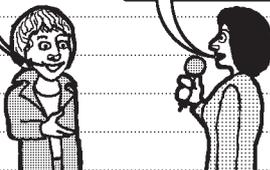


Vendredi 9

Avec la libéralisation, les compagnies distributrices d'énergie peuvent éjecter les mauvais payeurs.

On ne peut pas contenter tout le monde: les utilisateurs et les actionnaires.

Merci, Madame la Ministre.



Mercredi 14

De plus en plus de jeunes dépendent de l'assistance sociale: ils constituent maintenant un quart des minimexés.

Même au CPAS, la position des personnes âgées est de plus en plus menacée.

CPAS de Saint-Glinglin



Vendredi 23

Le monde bat un nouveau record: on enregistre maintenant 185,9 millions de chômeurs.

"La globalisation favorise la création d'emplois."

Ajoutez: "... à long terme."

